

Police locale La Louvière



Plan Zonal de Sécurité

2020 - 2025

Juin 2019

CONTACT

Zone de police La Louvière

Siège social
Rue de Baume 22
7100 La Louvière
Tél. : 064/27.00.00
Fax. : 064/27.00.08
www.policelocale.be/5325

Chef de Corps

CDP Eddy Maillet

Tél : 064/27.10.09

Fax : 064/27.10.08

E-mail : ZP.LaLouviere.Management@police.belgium.eu

OLDI

Gaeremijn Geneviève

Demeure Pierre-Francois

Bauters Geoffroy

Tél. : 064/27.07.80

E-mail : ZP.LaLouviere.Oldi@police.belgium.eu

Composition du Conseil Zonal de Sécurité

Membres du Conseil Zonal de Sécurité

Monsieur Jacques GOBERT, Bourgmestre de La Louvière, Président
Monsieur Christian HENRY, Procureur du Roi à Mons
Monsieur Laurent COUCKE, Directeur Coordinateur
Monsieur Eddy MAILLET, Chef de Corps de la Police locale de La Louvière
Madame Florie Vanden Herrewegen, Conseiller, Secrétaire permanent CZS

Invités

Monsieur Damien VERHEYEN, Substitut du Procureur du Roi à Mons
Monsieur Dominique FRANCO, Substitut du Procureur du Roi à Mons
Madame Deborah ANTONA, Juriste auprès du Parquet de Mons
Madame Géraldine VANDAMME, Substitut du Procureur du Roi à Mons
Monsieur François FARCY, Directeur Judiciaire
Monsieur Philippe NEUS, responsable de l'Action Prévention Citoyenneté
Monsieur Medhi MEZHOUD, Chef de Cabinet du Bourgmestre
Monsieur Philippe DE SURAY, fonctionnaire sanctionnateur de la Province du Hainaut
Monsieur Ronald COLLETTE, Directeur des Opérations de la Police locale de La Louvière
Madame Geneviève GAEREMIJN et Monsieur Pierre-François DEMEURE, analystes stratégiques à l'Observatoire Louviérois de la délinquance et de l'insécurité
Madame Cristina IACONO, attachée en communication de la ZP La Louvière

Table des matières

COMPOSITION DU CONSEIL ZONAL DE SECURITE	2 -
<i>Membres du Conseil Zonal de Sécurité</i>	<i>2 -</i>
<i>Invités.....</i>	<i>2 -</i>
TABLE DES MATIERES	3 -
INTRODUCTION	5 -
PREFACE	5 -
CHAPITRE 1 : MISSION – VISION – VALEURS	6 -
1.1. LEÇONS A TIRER DU PLAN PRECEDENT	6 -
1.2. LES PARTIES PRENANTES ET LEURS ATTENTES	6 -
1.3. MISSION – VISION - VALEURS.....	7 -
<i>Mission.....</i>	<i>7 -</i>
<i>Vision</i>	<i>7 -</i>
<i>Valeurs</i>	<i>7 -</i>
CHAPITRE 2 : SCANNING & ANALYSE	8 -
2.1. LEÇONS A TIRER DU PLAN PRECEDENT	8 -
2.2. DESCRIPTION SOCIO-ECONOMIQUE ET DEMOGRAPHIQUE DE LA ZONE	8 -
2.3. IMAGE DE LA SECURITE ET DE LA QUALITE DE VIE	14 -
2.3.1. <i>Données objectives</i>	<i>14 -</i>
2.3.1.1. <i>Données issues de l’ISLP</i>	<i>14 -</i>
2.3.1.2. <i>Données issues du baromètre de criminalité</i>	<i>19 -</i>
2.3.1.3. <i>Le baromètre de circulation routière</i>	<i>21 -</i>
2.3.2. <i>Données subjectives.....</i>	<i>22 -</i>
2.3.2.1. <i>Moniteur de Sécurité.....</i>	<i>22 -</i>
2.4. ATTENTES ET OBJECTIFS DES AUTORITES ET AUTRES PARTIES PRENANTES	23 -
2.4.1. <i>La lettre de mission du Chef de Corps</i>	<i>23 -</i>
2.4.2. <i>Le Bourgmestre et le Conseil Communal</i>	<i>23 -</i>
2.4.3. <i>Le Procureur du Roi.....</i>	<i>23 -</i>
2.4.4. <i>La police fédérale</i>	<i>24 -</i>
2.4.5. <i>La population (Moniteur de Sécurité)</i>	<i>25 -</i>
2.4.6. <i>Diagnostic local de sécurité / Plan stratégique de sécurité et de prévention</i>	<i>26 -</i>
2.5. DEPLOIEMENT DU CORPS DE POLICE	27 -
2.5.1. <i>Capacité en personnel.....</i>	<i>27 -</i>
<i>Cadre opérationnel.....</i>	<i>27 -</i>
<i>Cadre administratif et logistique</i>	<i>27 -</i>
2.5.2. <i>Organigramme.....</i>	<i>28 -</i>
2.6. IMAGE DU SERVICE POLICIER ET DE SON FONCTIONNEMENT.....	28 -
2.6.1. <i>La mise en œuvre du service policier à la population</i>	<i>28 -</i>
2.6.1.1. <i>Norme minimale de fonctionnement</i>	<i>29 -</i>
2.6.1.2. <i>Autres services opérationnels</i>	<i>32 -</i>
2.6.1.3. <i>Missions et tâches à caractère fédéral</i>	<i>33 -</i>
2.6.1.4. <i>Missions et taches en faveur de tiers</i>	<i>33 -</i>
2.6.2. <i>La mise en œuvre du fonctionnement interne</i>	<i>34 -</i>
2.6.2.1. <i>Résultats du Moniteur de Sécurité 2018</i>	<i>34 -</i>
2.6.2.1. <i>Management des collaborateurs.....</i>	<i>34 -</i>
2.6.2.2. <i>Management des moyens</i>	<i>35 -</i>
2.6.2.3. <i>Management des processus.....</i>	<i>35 -</i>
2.7. COOPERATION.....	36 -

2.7.1. <i>Coopération policière inter zonale, supra locale et internationale</i>	- 36 -
2.7.2. <i>Autre type de coopération – protocoles avec partenaires non policiers et tiers</i>	- 36 -
2.8. SYNTHÈSE DE L’AFFECTATION DE LA CAPACITÉ	- 37 -
2.8.1. <i>Répartition de la capacité de la zone avec les congés et maladies, du 1er janvier au 31 décembre 2018</i>	- 37 -
2.8.2. <i>Répartition de la capacité de la zone hors congés et maladies, du 1er janvier au 31 décembre 2018</i>	- 38 -
CHAPITRE 3 : LES OBJECTIFS STRATEGIQUES	- 39 -
3.1. LES OBJECTIFS STRATEGIQUES PRECEDENTS – EVALUATION ET LEÇONS A TIRER	- 39 -
Evolution des priorités du PZS précédent depuis 2014	- 39 -
3.2. LES OBJECTIFS STRATEGIQUES 2020-2025	- 40 -
3.2.1. <i>Synthèse de l’argumentation</i>	- 40 -
Aperçu des principaux phénomènes sur la ZP La Louvière	- 42 -
3.2.2. <i>Les objectifs stratégiques</i>	- 42 -
3.2.2.1. Sur le plan opérationnel	- 42 -
3.2.2.2. Sur le plan organisationnel	- 43 -
CHAPITRE 4 : APPROBATION DU PLAN	- 39 -
CHAPITRE 5 : PLANS D’ACTIONS	- 39 -
LISTE DE DISTRIBUTION	- 39 -

Introduction

Préface

Assurer la sécurité et la qualité de vie au sein de la société constitue une des tâches majeures non seulement de des Autorités, mais aussi de chaque individu et organisations impliqués dans cette « sécurité sociétale ». La police s'engage, pour sa part, à tendre vers « l'Excellence dans sa fonction ». Dans le cadre de l'approche collective de la sécurité, la police y contribue au travers son orientation vers la communauté, sa fonction guidée par l'information et sa recherche d'une performance optimale.¹

Tenant compte des attentes et exigences légitimes des parties prenantes et à la lumière d'une analyse approfondie, le plan présente les objectifs stratégiques pour les 6 prochaines années mais ne détaille pas la manière dont les choses vont se faire, ce point faisant l'objet des plans d'action annuels. Comme stipulé dans la circulaire PLP58, ce PZS est un « plan stratégique de politique policière ». Ce plan sexennal témoigne également de l'engagement de la police et de ses autorités pour les prochaines années et concrétise ses défis ambitieux mais néanmoins réalistes et réalisables.

Cependant, vu les actualités électorales (élections régionales) et la concordance des délais de remise du PNS, du PST et du PSSP notamment, le glissement de plus en plus important de certaines compétences vers les Régions, il est assez difficile de pouvoir bien cerner les futures priorités de nos partenaires et donc de fixer nos objectifs en tenant compte de ces derniers.

Le PZS et les objectifs fixés tendent vers un service de qualité pour toutes les parties prenantes en visant l'excellence dans la fonction de police. Ce qui implique l'application du principe d'amélioration et d'innovation permanentes de l'organisation sous tous les aspects.

Le plan n'a pas pour objectif de décrire en détails tout ce qui a été réalisé au cours des années précédentes, même si certains éléments du passé entrent inévitablement en ligne de compte au moment de la récolte et de l'interprétation des données qui doivent permettre de se forger une image de la sécurité (externe) et de l'organisation (interne). En effet, une description détaillée des activités menées ainsi qu'une évaluation des objectifs fixés font l'objet notamment des rapports annuels d'activités et d'analyse annuelle de la criminalité.

Les objectifs stratégiques du présent Plan Zonal ont été fixés par le Conseil Zonal de Sécurité en tenant compte des attentes et des priorités de toutes les parties prenantes ainsi que de leur engagement.

Jacques GOBERT
Bourgmestre de La Louvière
Président du Conseil zonal de Sécurité

Christian HENRY
Procureur du Roi
Membre du Conseil zonal de Sécurité

Eddy MAILLET
Chef de Corps de la ZP La Louvière
Membre du Conseil zonal de Sécurité

Laurent COUCKE
Directeur Coordinateur
Membre du Conseil zonal de Sécurité

¹ Texte vision "Vers l'excellence dans la fonction de police", Partie I, proposé lors de la conférence Internationale Govsec les 6 et 7 juin 2007 à Bruxelles, aux éditions *Politeia*.

Chapitre 1 : Mission – Vision – Valeurs

1.1. Leçons à tirer du plan précédent

Les Plans Zonaux de Sécurité précédent mentionnaient déjà la charte reprenant la mission, la vision et les valeurs de notre corps.

Celle-ci se raccrochait aux textes de lois, à la déontologie policière ainsi qu'aux valeurs générales de la police intégrée belge, voire des valeurs internationalement admises dans le métier policier.

En tant que service public, la police se doit de "servir" ses concitoyens et ses autorités.

Le cœur de métier de la police est la "protection des citoyens" ; dès lors, dans le cadre du service que nous fournissons, nous veillons à utiliser les moyens et procédures légaux pour tendre vers l'objectif final qui est de rendre le cadre de vie paisible et sûr.

De même, nous voulons tendre vers une amélioration des méthodes et procédures de notre organisation et atteindre la qualité.

Si le changement de Chef de Corps a pu avoir un impact sur certains aspects organisationnels et sur les priorités de la Zone de Police, le Chef de Corps s'est inscrit dans la continuité des vision-mission-valeur de son prédécesseur. Il a de surcroît rajouté sa philosophie basée non seulement sur le Community Policing mais également sur la Police Guidée par l'Information et la Gestion Optimale.

Ces notions devront guider la conception future de l'organisation du corps de Police dans les années à venir.

Il ressort également de la PLP 58 que la manière d'appréhender le futur Plan Zonal de Sécurité a quelque peu changé et devra plus s'axer sur une vision bottom-up, tenant compte pour une plus grande part des priorités locales. Ceci devra également se traduire dans le présent document.

1.2. Les parties prenantes et leurs attentes

Autorités :

- Procureur du Roi
- Conseil Communal et Collège communal
- Bourgmestre

Clients/Bénéficiaires de service :

- Population
- Association de commerçants
- Comités de quartiers
- Personne qui dépose plainte
- Public appelant
- Fonctionnaire de prévention

Partenaires et fournisseurs :

- DCA
- Parquet
- PJF
- Autorités communales et autres organismes publiques
- Fonctionnaire de prévention
- Fonctionnaire sanctionnateur

Collaborateurs :

- Personnel
- Dirigeants

1.3. Mission – Vision - Valeurs

Mission

Notre Police veille, sur le territoire de La Louvière ainsi qu'ailleurs où elle est amenée à assurer sa charge, à la protection des droits individuels et des libertés fondamentales.

Elle reste aussi le garant du développement démocratique de notre société.

Vision

Nous mettons tout en œuvre pour acquérir un contrôle efficace et efficient de l'insécurité, de la délinquance et de la criminalité :

- en participant avec nos partenaires au développement d'un milieu de vie paisible et sûr afin d'améliorer la qualité de vie de nos concitoyens.
- en favorisant le sentiment de sécurité de la population.
- en cherchant les informations permettant d'interpeller les auteurs d'infractions, ou empêchant ces derniers de les commettre.
- en augmentant objectivement la sécurité routière.

Valeurs

Dans le respect de notre déontologie, et en relation étroite avec nos partenaires internes et externes, nous veillons à la sécurité de tous en respectant les valeurs suivantes :

- une visibilité maximale doublée d'une disponibilité à l'écoute du citoyen.
- une réflexion orientée vers les problématiques des autorités et de la population.
- l'implication dans la recherche de solutions aux problèmes se présentant sur le territoire qui nous est confié.
- le souci de rendre objectivement compte de nos actions.
- la recherche constante de la qualité de notre travail.
- être à l'affût de toute information permettant les actions policières préventives et répressives.
- la fierté d'appartenance à notre corps de Police et le respect de notre devise « Ensemble pour mieux servir et protéger ».

Chapitre 2 : Scanning & Analyse

2.1. Leçons à tirer du plan précédent

Le Plan Zonal actuel a été rédigé sous l'ère de l'ancien chef de corps qui a quitté la zone fin 2016. Les priorités, et surtout celles internes à l'organisation, étaient donc déterminées par lui.

L'arrivée du nouveau Chef de Corps a quelque peu bouleversé la donne. Si les priorités externes (criminalité) étaient en adéquation avec la vision du nouveau Chef de Corps, les objectifs et points d'attention pouvaient légèrement diverger et des adaptations durent survenir. Celles-ci ne permettent plus réellement d'évaluer l'impact et le suivi des plans d'actions sur toute la durée du Plan Zonal de Sécurité.

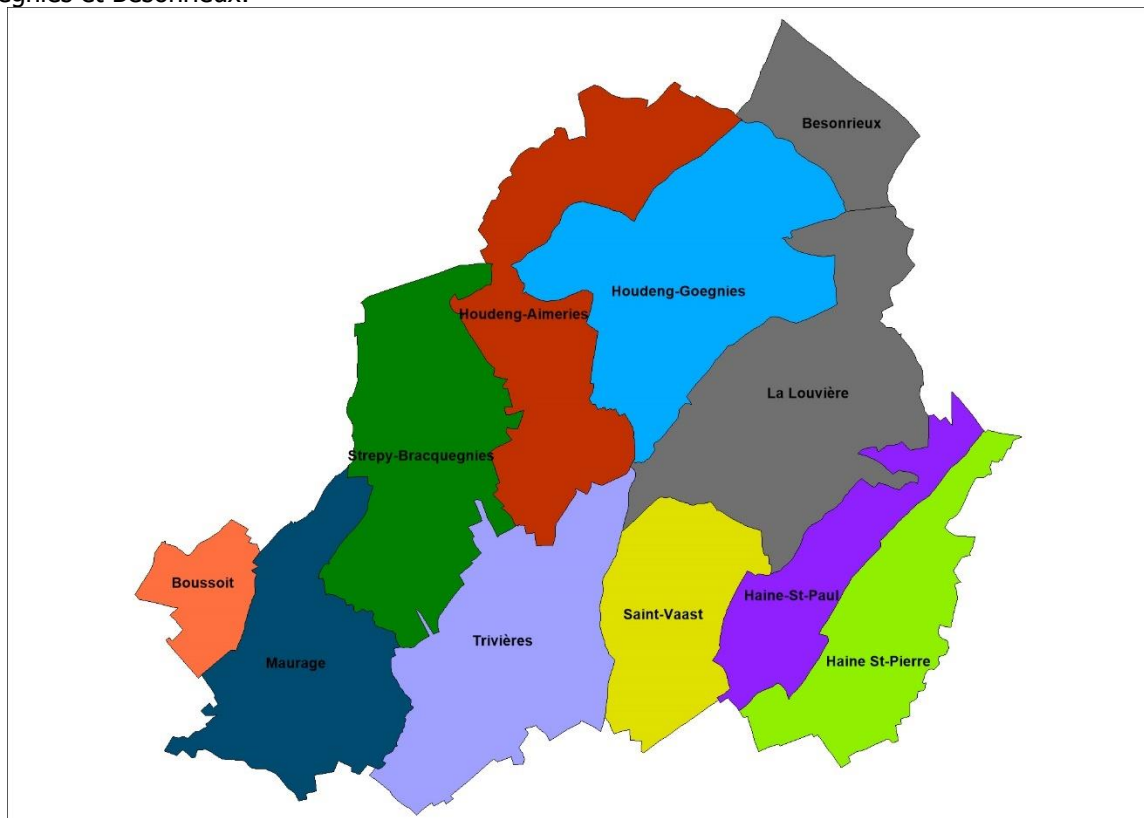
Au niveau de l'organisation interne, le nouveau Chef de Corps a mis de côté les priorités fixées par son prédécesseur, s'axant sur la prise de connaissance de sa nouvelle zone et sur sa réorganisation. Un nouvel organigramme a ainsi vu le jour, nécessitant de nombreuses adaptations internes. Il n'a dès lors pas poursuivi les actions menées auparavant dans le cadre de ce PZS.

Cependant, le travail sur la complétude et la qualité de l'information dans les fiches ISLP est resté d'actualité mais malgré les efforts fournis, ce travail reste à poursuivre afin de garantir, voire améliorer, la qualité des analyses et découlant de celles-ci, des actions policières.

2.2. Description socio-économique et démographique de la zone

La Zone de Police de La Louvière

La zone de police de La Louvière est une zone mono communale, composée de 11 entités : Haine St-Paul, Haine St-Pierre, La Louvière, Saint-Vaast, Trivières, Boussoit, Houdeng-Aimeries, Houdeng-Goegnies, Maurage, Strépy-Bracquegnies et Besonriex.



La Louvière possède 2 gares ferroviaires importantes à partir desquelles de nombreuses destinations européennes sont possibles. De même, elle possède un réseau de transports publics importants.

Deux canaux à gros tonnage (Charleroi-Bruxelles et le nouveau canal du centre) sont inscrits dans un réseau international.

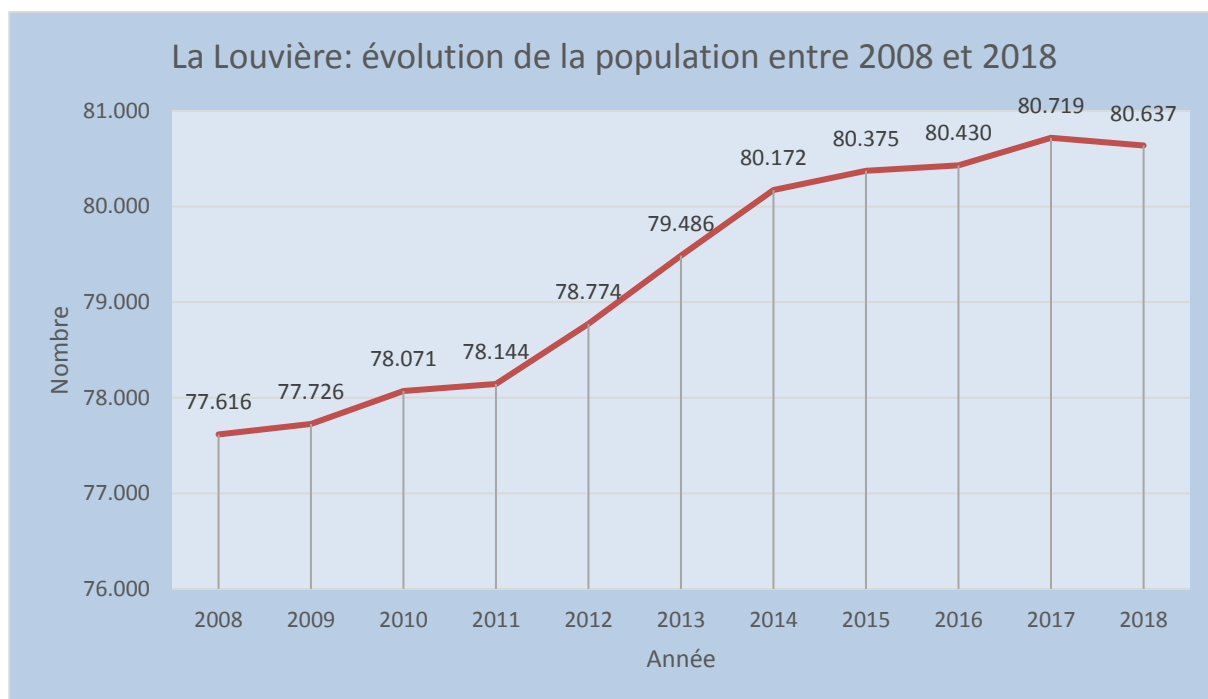
Le territoire de La Louvière se caractérise par une bande urbanisée allant de l'Ouest à l'Est coupant l'entité en deux ; le Nord et le Sud étant quant à eux des zones plus rurales.

Données démographiques²

Territoire	Population au 01 janvier 2018			Population étrangère	
	Femmes	Hommes	Total	Valeur absolue	Proportion
La Louvière	41490	39147	80637	13906	17,2%
Hainaut	689302	652343	1341645	160282	11,9%
Wallonie	1854202	1770175	3624377	369150	10,2%
Belgique	5778164	5597906	11376070	1357556	11,9%

Au 1^{er} janvier 2018, La Louvière comptait 80637 habitants (51,5% de femmes et 48,5% d'hommes), soit une densité de population de 1256 hab./km². La Louvière est la troisième commune la plus peuplée du Hainaut (derrière Charleroi et Mons).

Toujours au 1^{er} janvier 2018, les résidents étrangers représentaient 17,2% de la population louviéroise. Il s'agit d'un taux supérieur par rapport à la province du Hainaut, à la Wallonie et à la Belgique.



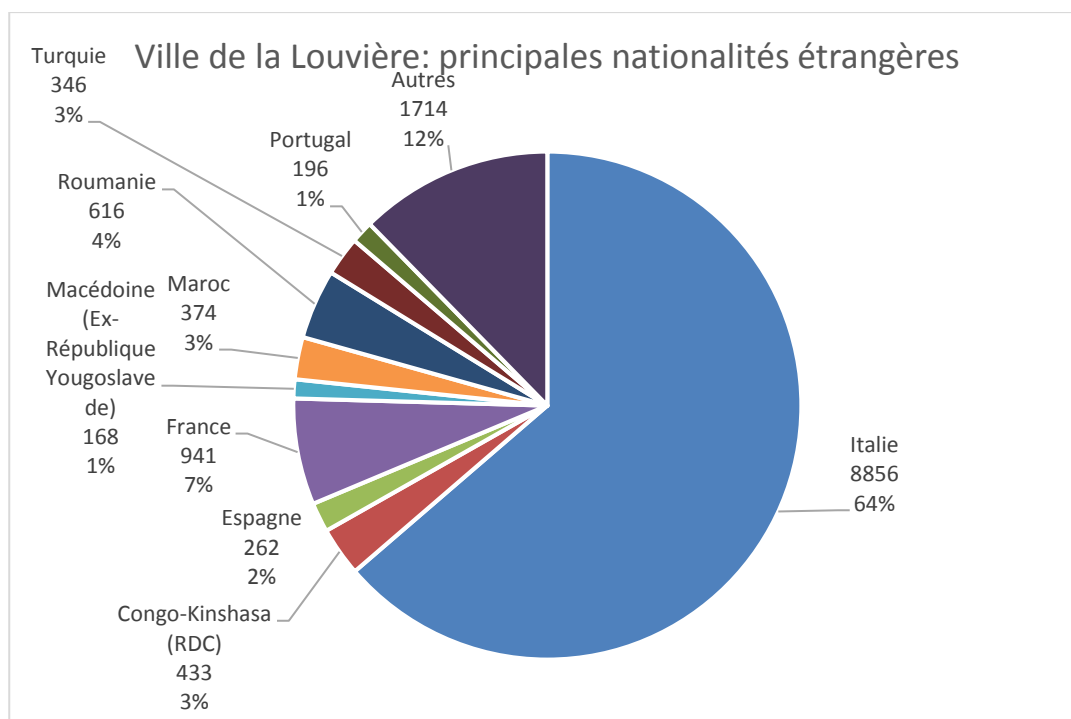
Le graphique ci-dessus nous montre l'évolution de la population depuis 10 ans. Il s'agit d'une évolution positive, puisque l'on passe de 77616 habitants en 2008 à 80637 habitants en 2018 (+3021). Cette croissance (3,9%) est supérieure à celle du Hainaut (3,2%) mais néanmoins inférieure par rapport à la Wallonie (4,8%) et à la Belgique (+6,6%).

² Site web www.statbel.fgov.be.

Pyramide des âges

La pyramide des âges nous révèle que 32,5% des louviérois ont entre 25 et 49 ans. Les femmes sont plus nombreuses que les hommes et l'écart s'accroît dans les tranches d'âges supérieures. Si l'impact du baby-boom se fait ressentir dans la catégorie des plus de 55 ans, la base de la pyramide reste large ; ce qui montre une natalité toujours élevée à La Louvière³.

Nombre de personnes étrangères au 1er Janvier 2018⁴



17,2% de la population louviéroise est donc de nationalité étrangère. Le graphique ci-dessus nous montre la proportion des différentes nationalités. En 2018, 64% des personnes étrangères sont de nationalité italienne (8856 personnes). Viennent ensuite les personnes de nationalité française (7%) et celles de nationalité roumaine (4%).

Les logements

Territoire	Nombre de bâtiments	Avant 1946	De 1946 à 1981	Après 1981	Nombre de logements
La Louvière	36571	20623	11051	4881	36419
Hainaut	654117	368745	181772	103075	633889
Wallonie	1664006	812844	506418	343142	1707886

En 2018, La Louvière comptait 36419 logements sur son territoire. Parmi ceux-ci, Centr'Habitat recensait 3879 logements.

³ Hainaut Développement, *Fiche communale La Louvière*, 1^{ère} édition 2018, p 7.

⁴ Site Internet www.statbel.fgov.be.

Données socio-économiques

Territoire	Taux d'emploi 2016	Taux de chômage 2016
La Louvière	49,5%	15,4%
Hainaut	54,1%	12,1%
Wallonie	57,1%	10,6%
Belgique	62,2%	7,9%

Sur base des données de l'IWEPS⁵, le taux d'emploi à La Louvière est de 49,5%. Il s'agit d'un taux inférieur par rapport à la province du Hainaut, à la Wallonie et à la Belgique dans son ensemble. Quant au taux de chômage, il est de 15,4%, soit un taux supérieur à ceux des autres régions. Précisons toutefois qu'entre 2015 et 2016, le taux de chômage est en diminution, passant de 17,6% à 15,4%.

Outre la présence de l'usine sidérurgique NLMK, la ville comporte plusieurs pôles industriels sur son territoire. L'intercommunale IDEA gère par ailleurs 10 parcs industriels sur le territoire de La Louvière, pour un total de 170 entreprises. Parmi celles-ci, notons la plate-forme de Garocentre, centre tri-modal axé sur la logistique ou encore le zoning industriel de Strépy-Bracquegnies. Précisons également qu'une usine de type Seveso se trouve sur le territoire de La Louvière.

Concernant sa structure commerciale, La Louvière présente deux pôles principaux : d'une part le centre commercial Cora et les commerces de La Grattine, d'autre part le centre-ville proprement dit. La modernisation du centre-ville amènera sans doute un nouveau pôle commercial. En outre, trois noyaux urbains jouent le rôle de pôles locaux, à savoir Houdeng, Jolimont et Strépy-Bracquegnies⁶. 7 marchés ont lieu tout au long de la semaine à La Louvière, Strépy-Bracquegnies, Haine-Saint-Pierre, Houdeng-Goegnies et Houdeng-Aimeries.

La ville recense sur son territoire 47 établissements scolaires dont 13 de l'enseignement secondaire et 1 établissement supérieur (Haute Ecole Louvain en Hainaut)⁷. Le tableau suivant nous montre la répartition des élèves selon le type d'enseignement⁸ :

Année scolaire 2015-2016	
Etablissement scolaire	Nombre d'élèves
Maternel	3305
Primaire	6069
Secondaire	6635
Supérieur	1240
Total	<u>17249</u>

La Louvière compte par ailleurs 3 hall omnisports, un stade de football homologué pour les divisions nationales où cohabitent les clubs de l'URL Centre (D1 Amateurs) et de la RAAL (D2 Amateurs), le centre aquatique « Le Point d'Eau »,...

⁵Schéma de développement commercial, Ville de La Louvière, AMCV, 2010.

⁶Schéma de développement commercial, Ville de La Louvière, AMCV, 2010.

⁷ Hainaut Développement, *Fiche communale La Louvière*, 1^{ère} édition 2018, p 18.

⁸ Idem.

Tourisme et folklore

La ville de La Louvière est une ville riche en culture et traditions. Le musée Ianchelevici, centre de la gravure, le spectacle urbain « Décrocher la lune » et la présence sur notre territoire de Franco Dragone sont là pour en témoigner.

La Louvière possède sur son territoire le plus grand ascenseur funiculaire pour bateau à Strépy-Thieu. Par ailleurs, elle a l'honneur de voir l'ancien canal et ses quatre ascenseurs hydrauliques classés patrimoine mondial de l'Unesco, tout comme le site minier de Bois-du-Luc.

De plus, en matière de folklore, citons les nombreux soumonces et carnivals se déroulant au sein de chaque ancienne commune avec comme point d'orgue le Laetare à la mi-Carême en plein cœur de La Louvière.

2.3. Image de la sécurité et de la qualité de vie

2.3.1. Données objectives

Les sources ci-dessous ont été utilisées pour déterminer la situation actuelle en matière de sécurité et de qualité de la vie :

- La banque locale de données ISLP (DB de l'Observatoire louviérois de la délinquance et de l'insécurité);
- Le baromètre local de criminalité (Police fédérale - DRI);
- Le baromètre de circulation routière (Police Fédérale – DRI);

2.3.1.1. Données issues de l'ISLP

Les tableaux ci-dessous reprennent les données issues du système ISLP de la zone de police de La Louvière. Elles sont extraites des modules « Information » et « Intervention ».

		2014	2015	2016	2017	2018	Total	Evolution relative 2014 - 2018	Evolution relative 2017 - 2018
Total vols		3274	3159	3028	2684	2224	14369	-32,1%	-17,1%
Vol de voiture	Total	145	147	120	111	74	597	-49%	-33,3%
	Sans violences	140	142	118	109	70	579	-50%	-35,8%
	Avec violences	5	5	2	2	4	18	-20%	+100%
Vol de moto / cyclo	Total	82	74	73	37	40	306	-51,2%	+8,1%
	Sans violences	81	71	69	36	39	296	-51,9%	+8,3%
	Avec violences	1	3	4	1	1	10	0,0%	0,0%
Vol de vélo	Total	66	41	45	51	42	245	-36,4%	-17,6%
	Sans violences	66	41	45	50	41	243	-37,9%	-18%
	Avec violences				1	1	2		0,0%
Vol d'un autre véhicule	Total	34	28	25	27	19	133	-44,1%	-29,6%
	Sans violences	34	28	25	27	19	133	-44,1%	-29,6%
	Avec violences						0		
Vol in / up	Total	732	702	663	516	506	3119	-30,9%	-1,9%
	Sans violences	731	698	663	516	505	3113	-30,9%	-2,1%
	Avec violences	1	4			1	6	0,0%	
Vol dans habitation sens strict	Total	652	774	565	449	321	2761	-50,8%	-28,5%
	Sans violences	630	757	556	435	309	2687	-51%	-29%
	Avec violences	22	17	9	14	12	74	-45,5%	-14,3%
Vol dans habitation sens large	Total	206	140	170	175	99	790	-51,9%	-43,4%
	Sans violences	206	140	170	173	98	787	-52,4%	-43,4%
	Avec violences				2	1	3		-50%
Vol dans commerce	Total	130	94	118	86	98	526	-24,6%	+14%
	Sans violences	126	91	116	84	96	513	-23,8%	+14,3%
	Avec violences	4	3	2	2	2	13	-50%	0,0%
Vol dans bâtiments publics	Total	74	67	126	46	44	357	-40,5%	-4,3%
	Sans violences	74	67	126	46	44	357	-40,5%	-4,3%
	Avec violences						0		
Vol dans autres bâtiments	Total	130	135	145	167	141	718	+8,5%	-15,6%
	Sans violences	130	135	145	167	141	718	+8,5%	-15,6%

		2014	2015	2016	2017	2018	Total	Evolution relative 2014 - 2018	Evolution relative 2017 - 2018
	Avec violences						0		
Vol à l'étalage	Total	225	232	259	293	243	1252	+8%	-17,1%
	Sans violences	221	230	249	287	237	1224	+7,2%	-17,4%
	Avec violences	4	2	10	6	6	28	+50%	0,0%
Vol domestique	Total	21	12	19	20	10	82	-52,4%	-50%
	Sans violences	21	12	19	20	10	82	-52,4%	-50%
	Avec violences						0		
Autres vols	Total	463	459	440	425	334	2121	-27,9%	-21,4%
	Sans violences	363	333	335	334	258	1623	-28,9%	-22,8%
	Avec violences	100	126	105	91	76	498	-24%	-16,5%
Car-jacking		4	4	3	1		12	-100%	-100%
Home-jacking et dossier garage		10	17	18	32	12	89	+20%	-62,5%
Extorsion/hold-up		53	43	48	28	23	195	-56,6%	-17,9%
Vol par ruse		89	51	71	100	111	422	+24,7%	+11%
Vol à la tire		150	134	104	113	93	594	-38,0%	-17,7%
Grivèlerie		8	5	16	7	14	50	+75%	+100%
Total délits contre l'autorité publique		50	49	82	74	68	323	+36%	-8,1%
Violences contre les personnes investies de l'autorité publique		1	2	3	1	1	8	0,0%	0,0%
Détournement et destruction de pièces et d'objets saisis			1				1		
Entrave à l'exercice de l'autorité publique							0		
Outrages		22	15	33	52	29	151	+31,8%	-44,2%
Rébellion		25	30	41	21	35	152	+40%	+66,7%
Bris de scellés		2	1	5		3	11	+50%	
Total délits contre l'intégrité physique et les mœurs		1099	999	962	1108	1116	5284	+1,5%	+0,7%
Meurtre, assassinats et décès suspects		16	5	14	10	17	62	+6,3%	+70%
Bagarre		193	163	142	162	141	801	-26,9%	-13%
Violences intrafamiliales		396	420	429	561	574	2380	+44,9%	+2,3%
Autres coups et blessures		409	320	286	295	299	1609	-26,9%	+1,4%
Viol, attentat à la pudeur et harcèlement sexuel		57	56	61	53	53	280	-7%	0,0%
Enlèvement		5	1	3	4	3	16	-40%	-25%
débauche et prostitution		3	4	7	2	3	19	0,0%	+50%
Autre		20	30	20	21	26	117	+30%	+23,8%
Total délits contre la propriété		1323	1342	1354	1044	1062	6125	-19,7%	+1,7%
Incendie de véhicule	Total	76	63	68	67	86	360	+13,2%	+28,4%
	Volontaire	50	47	50	52	64	263	+28,0%	+23,1%
	Involontaire	26	16	18	15	22	97	-15,4%	+46,7%
Incendie de bâtiment	Total	64	76	61	54	54	309	-15,6%	0,0%
	Volontaire	17	22	18	18	14	89	-17,6%	-22,2%
	Involontaire	47	54	43	36	40	220	-14,9%	+11,1%
Autres incendies	Total	68	61	73	71	116	389	+70,6%	+63,4%
	Volontaire	45	33	43	31	29	181	-35,6%	-6,5%
	Involontaire	23	28	30	40	87	208	+278,3%	+117,5%
Dégradations véhicules	Total	552	599	652	432	462	2697	-16,3%	+6,9%
	Volontaire	520	577	627	417	444	2585	-14,6%	+6,5%

		2014	2015	2016	2017	2018	Total	Evolution relative 2014 - 2018	Evolution relative 2017 - 2018
	Involontaire	32	22	25	15	18	112	-43,8%	+20%
Destruction, dégradations, vandalisme, inscription		563	543	500	420	344	2370	-38,9%	-18,1%
Total Menaces		715	704	613	376	340	2748	-52,4%	-9,6%
Au sein de la famille	Total	86	152	148	23	32	441	-62,8%	+39,1%
	Directes	76	128	124	19	21	368	-72,4%	+10,5%
	Indirectes	10	24	24	4	11	73	+10%	+175%
Autres	Total	349	306	247	240	205	1347	-41,3%	-14,6%
	Directes	295	251	203	191	168	1108	-43,1%	-12%
	Indirectes	54	55	44	49	37	239	-31,5%	-24,5%
Harcèlement moral	Total	280	246	218	113	103	960	-63,2%	-8,8%
	Au sein de la famille	165	155	103	7	1	431	-99,4%	-85,7%
	Autres	115	91	115	106	102	529	-11,3%	-3,8%
Total Autres infractions		2177	1983	1901	1544	1660	9265	-23,7%	+7,5%
Délits contre la famille et/ou l'enfant		1974	1841	1733	1348	1545	8441	-21,7%	+14,6%
Injures , calomnie, diffamation		99	71	112	90	75	447	-24,2%	-16,7%
Violation de domicile et détention arbitraire		25	13	10	15	8	71	-68%	-46,7%
Autres		79	58	46	91	32	306	-59,5%	-64,8%
Total Troubles		3315	3142	3007	2878	3292	15634	-0,7%	+14,4%
Troubles entre voisins	Total	1247	1215	1182	1116	1296	6056	+3,9%	+16,1%
	Sans tapage	1092	1036	1026	1009	1212	5375	+11,0%	+20,1%
	Avec tapage	155	179	156	107	84	681	-45,8%	-21,5%
Troubles à la tranquillité publique	Total	993	764	723	785	860	4125	-13,4%	+9,6%
	Sans tapage	961	745	709	770	853	4038	-11,2%	+10,8%
	Avec tapage	32	19	14	15	7	87	-78,1%	-53,3%
Troubles liés aux cafés	Total	154	235	191	137	159	876	+3,2%	+16,1%
	Sans tapage	102	191	150	111	138	692	+35,3%	+24,3%
	Avec tapage	52	44	41	26	21	184	-59,6%	-19,2%
Ivresse		334	319	341	240	352	1586	+5,4%	+46,7%
Trouble à l'ordre public (émeute, bagarre 20 pers...)		4	2	2	7	6	21	+50%	-14,3%
Alarme		583	607	568	593	619	2970	+6,2%	+4,4%
Total Lois spécifiques		1639	1519	1610	1485	1627	7880	-0,7%	+9,6%
Stupéfiants	Total	122	95	88	135	138	578	+13,1%	+2,2%
	Détention / Consommation	83	69	69	106	87	414	+4,8%	-17,9%
	Fabrication	9	3	2	4	9	27	0,0%	+125%
	Vente	26	18	14	13	22	93	-15,4%	+69,2%
	Autres	4	5	3	12	20	44	+400%	+66,7%
Armes		76	100	89	83	66	414	-13,2%	-20,5%
Protection de la jeunesse	Total	466	393	469	391	353	2072	-24,2%	-9,7%
	Délaissement, privation de soins enfants	49	33	37	39	19	177	-61,2%	-51,3%
	Fugue	90	61	62	56	35	304	-61,1%	-37,5%
	Obligation scolaire	73	48	58	34	23	236	-68,5%	-32,4%
	Autres	254	251	312	262	276	1355	+8,7%	+5,3%
Environnement	Total	919	803	868	782	919	4291	0,0%	+17,5%

		2014	2015	2016	2017	2018	Total	Evolution relative 2014 - 2018	Evolution relative 2017 - 2018
	Animaux - Maltraitance	17	22	23	12	22	96	+29,4%	+83,3%
	Animaux - autres	480	439	472	372	515	2278	+7,3%	+38,4%
	Déchets - incinération	92	41	65	57	44	299	-52,2%	-22,8%
	Déchets - transport	10	1	1	2	1	15	-90%	-50%
	Déchets - autres	8	9	8	7	13	45	+62,5%	+85,7%
	Dépôt clandestin	246	222	259	297	296	1320	+20,3%	-0,3%
	Protection de la nature, des eaux et forêts	10	13	4	3	4	34	-60%	+33,3%
	Autres	56	56	36	32	24	204	-57,1%	-25%
Législation sur les commerces et le travail		31	42	31	22	27	153	-12,9%	22,7%
Autres		25	86	65	72	124	372	+396%	+72,2%
Total Circulation		3005	2978	3142	2998	3104	15227	+3,3%	+3,5%
Accident blessé sans délit de fuite		192	163	198	172	160	885	-16,7%	-7%
Accident blessé avec délit de fuite		28	17	27	24	23	119	-17,9%	-4,2%
Accident DM sans délit de fuite		855	897	878	603	828	4061	-3,2%	+37,3%
Accident DM avec délit de fuite		623	612	625	872	675	3407	+8,3%	-22,6%
Accident mortel sans délit de fuite		3	1			1	5	-66,7%	
Accident mortel avec délit de fuite			1		3		4		
Infractions de stationnement		1005	984	1046	315	1015	4365	+1,0%	+222,2%
Autres infractions de roulage		299	303	368	1009	402	2381	+34,4%	-60,2%
Total Délits financiers et économiques		259	234	250	268	289	1300	+11,6%	+7,8%
Abus de confiance		69	48	54	64	39	274	-43,5%	-39,1%
Détournement frauduleux d'argent		70	79	76	77	80	382	+14,3%	+3,9%
Fraude aux subsides			1	2	3	1	7		-66,7%
Escroquerie		32	20	24	21	26	123	-18,8%	+23,8%
Escroquerie sur internet		48	46	46	60	65	265	+35,4%	+8,3%
Recel		37	38	48	43	77	243	+108,1%	+79,1%
Autres		3	2			1	6	-66,7%	
Total Faux et usages de faux et délits assimilés		89	75	156	88	90	498	+1,1%	+2,3%
Chèques sans provisions							0		
Commerce de biens avec nom falsifié			1	13		1	15		
Contrefaçon et falsification d'effets publics, de timbres, de sceaux, ...				1			1		
Fausse monnaie		3	5	4		2	14	-33,3%	
Faux et usages de faux en écriture		84	63	131	80	85	443	+1,2%	+6,3%
Faux témoignage			1	5	4	2	12		-50%
Immixtion dans la fonction de police					1		1		-100%
Usurpation de fonction, titre, costume, ...		2	5	2	2		11	-100%	-100%
Violation des lettres et du secret professionnel					1		1		-100%
Total Agissements suspects		322	274	420	553	582	2151	+80,7%	+5,2%
Personnes		238	200	287	353	388	1466	+63%	+9,9%
Situation		45	40	77	101	100	363	+122,2%	-1%
Véhicules		39	34	56	99	94	322	+141,	-5,1%
Total général		17267	16458	16525	15100	15454	80804	-10,5%	+2,3%

D'une manière générale, nous enregistrons une diminution du nombre total de faits de 10.5% par rapport à 2014. En reprenant les grandes catégories de faits séparément, nous constatons que les vols ont diminué de 32.1% par rapport à 2014 (-17.1% par rapport à 2017). La diminution est fortement visible pour les vols de et dans véhicule et les vols dans les habitations et commerces. Par contre, nous observons une hausse des vols par ruse, des grivèleries, des vols à l'étalage et dans les autres bâtiments.

Pour les délits contre l'autorité publique, ceux-ci augmentent de 36%. Nous notons une hausse des outrages et rébellions. Ceci peut s'expliquer en partie par une politique plus répressive en la matière du Parquet ces dernières années, poussant ainsi les policiers à rédiger systématiquement un PV en cas d'outrages et rébellions.

Les délits contre l'intégrité physique et les mœurs sont quant à eux stables, seules les VIF sont en forte hausse (44.9%). Cette hausse pouvant découler des sensibilisations menées par notre corps auprès de non seulement les victimes et auteurs de ce type de faits mais également auprès de nos propres membres du personnel.

Les délits contre la propriété sont également en diminution par rapport à 2014, excepté les incendies volontaires de véhicule et ceux ni bâtiments, ni véhicules.

Les troubles restent stables excepté les troubles entre voisins (+13.1%) et la problématique des alarmes (+6.2%).

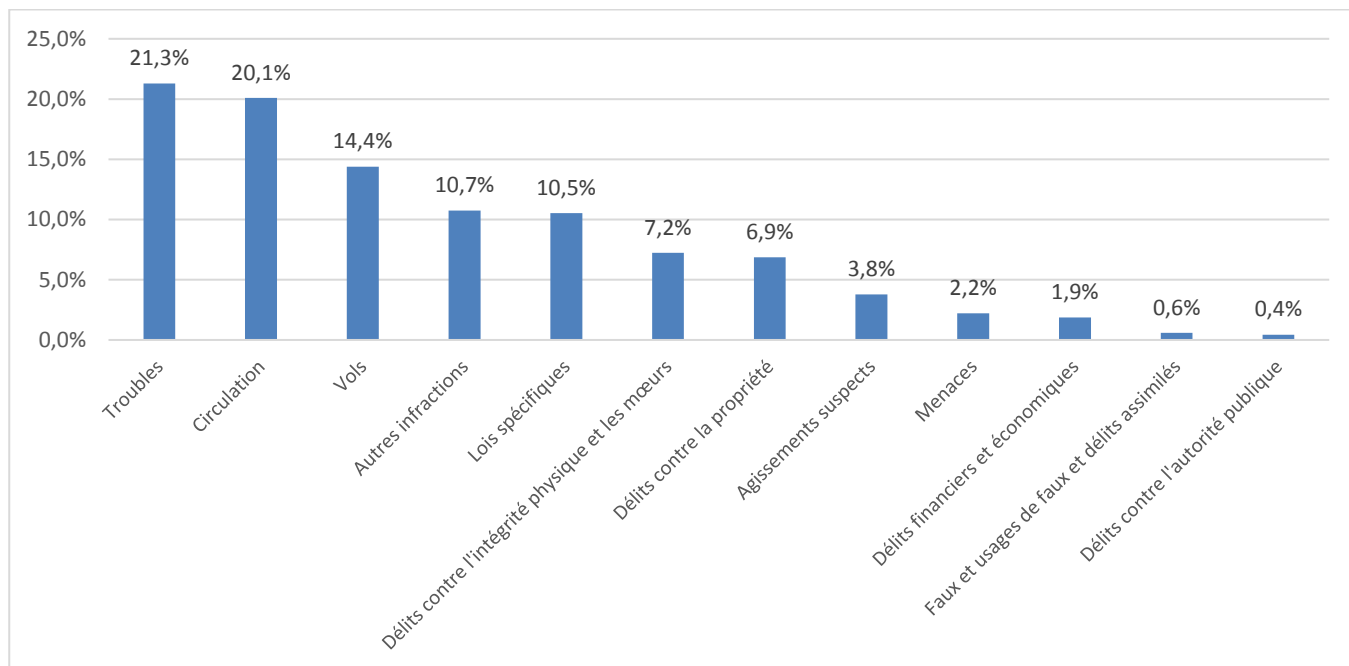
Soulignons aussi, la hausse des stupéfiants (+13.1%).

La problématique de la circulation est également en hausse (+3.3%) et en particuliers, les accidents avec dégâts matériels et délits de fuite (+8.3%) et les autres infractions de roulage (+34.4%).

En ce qui concerne les délits financiers et économiques, les détournements frauduleux d'argent, les escroqueries sur internet et les recels sont fortement en augmentation.

Et enfin, le nombre d'agissements suspects est en hausse de 80.7% par rapport à 2014, ceci s'explique en partie par une vigilance plus grande de la population depuis les divers attentats.

Le graphique ci-dessous montre la répartition des catégories de faits par ordre décroissant pour 2018.



21.3% des faits enregistrés en 2018 sont des troubles, 20% de la circulation et les vols arrivent en troisième position avec 14.4%.

Le tableau ci-dessous dresse un aperçu des infractions les plus fréquentes en 2018.

2018	Total 2018
Délits contre la famille et/ou l'enfant	1545
Troubles entre voisins	1296
Infractions de stationnement	1015
Environnement	919
Troubles à la tranquillité publique	866
Accident - Dégâts matériels - Sans délit de fuite	828
Accident - Dégâts matériels - Délit de fuite	675
Alarme	619
Vol in/up	506
Dégradations aux véhicules - Volontaire	444
Autres infractions de roulage	402

Les délits contre la famille et/ou l'enfant (différents familiaux, abandon d'enfants, droit de garde,...) comptent le plus de faits en 2012, suivis par les troubles entre voisins et les appels pour infractions de stationnement. Les premiers vols (vols in/up) occupent la 9^e position.

2.3.1.2. Données issues du baromètre de criminalité

Les données issues du baromètre de criminalité sont basées sur les procès-verbaux établis aussi bien par la police de La Louvière que par d'autres entités.

Ces données procurent une autre vision de la criminalité sur notre territoire que celles issues des modules information et intervention (cfr supra).

Il faut également souligner des différences de définition pour certains phénomènes par rapport aux données de la zone de police.

Dès lors, les données ci-dessous ne doivent pas être comparées telles quelles aux données issues de l'ISLP car d'une part les règles de comptage sont différentes et les définitions sont propres à chaque entité.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des faits repris dans le baromètre par année.

		2016	2017	2018
Infractions contre les biens	Vol et extorsion	3130	2803	2317
	Dégradation de la propriété	924	789	844
	Environnement	206	234	190
	Armes et explosifs	215	224	179
	Infractions contre la foi publique	163	123	117
	Hormones et dopage	4	4	3
	Sous-total :	4642	4177	3650
Infractions contre les personnes	Infractions contre l'intégrité physique	949	939	934
	Protection de la jeunesse	454	453	383
	Infractions contre autres valeurs morales et sentiments	447	412	378
	Infractions contre la sécurité publique	403	422	340
	Drogues	234	384	383
	Infractions contre la famille	207	123	158
	Législation sur les étrangers	124	208	148
	Infractions contre les moeurs	90	97	103
	Infractions contre l'autorité publique	109	93	80
	Protection de la personne	26	27	44
	Infractions relative au statut juridique de l'enfant	32	24	32
	Infractions contre la liberté individuelle	14	10	12
	Santé publique	2	1	3
	Traite des êtres humains	2	1	2
	Infractions contre la Sécurité de l'Etat	2		
	Marchand de sommeil	1		
	Sous-total :	3096	3194	3000
Infractions ECOFIN	Fraude	394	365	357
	Criminalité informatique	228	279	241
	Code pénal social	56	51	56
	Travail	1	6	9
	Protection des revenus publics	6	4	4
	Exercice illégal de l'autorité publique	1	2	3
	Pratiques commerciales		1	2
	Législation économique	1	1	
	Sous-total :	687	709	672
Autre	Registre de population	204	350	286
	Autres lois spéciales	132	118	36
	Ivresse et alcool	7	21	31
	Autres infractions Code pénal	3	3	1
	Carte d'identité			4
	Contravention Code pénal		1	1
	Sous-total :	346	493	359
Loi du football	Sous-total :	3		3
Total :		8774	8573	7684

Le tableau ci-dessous reprend par ordre décroissant les groupes d'infractions les plus fréquentes.

	2016	2017	2018
Vol et extorsion	3130	2803	2317
Infractions contre l'intégrité physique	949	939	934
Dégradation de la propriété	924	789	844
Protection de la jeunesse	454	453	383
Infractions contre autres valeurs morales et sentiments	447	412	378
Infractions contre la sécurité publique	403	422	340
Fraude	394	365	357
Drogues	234	384	383
Registre de population	204	350	286
Criminalité informatique	228	279	241
Environnement	206	234	190
Armes et explosifs	215	224	179
Infractions contre la famille	207	123	158
Législation sur les étrangers	124	208	148
Infractions contre la foi publique	163	123	117
Infractions contre les mœurs	90	97	103

Les vols et extorsions comptent 2317 faits, viennent ensuite les infractions contre l'intégrité physique (934) et les dégradations de la propriété (844).

Les 5 qualifications les plus fréquents sont les suivantes :

	2016	2017	2018
Coups et/ou blessures	885	867	867
Vandalisme	829	686	723
Vol dans ou sur un véhicule	671	538	509
Dégradation de voiture	542	432	493
Cambriolage dans habitation	687	559	398

2.3.1.3. Le baromètre de circulation routière

Le tableau ci-dessous reprend tous les PV actés pour un fait survenu sur l'entité louviéroise.

Nombre	2015	2016	2017	2018
Accidents dégâts matériels	852	881	1092	1223
Accidents LC	195	242	202	193
Accidents mortels	2	0	3	2
Total	1049	1123	1297	1418
Tués	2	0	3	2
Blessés graves	7	14	13	8
Blessés légers	245	307	244	238
Total	254	321	260	248

Nous observons depuis 2015 une hausse des accidents avec dégâts matériels (+43.5%) alors que ceux avec lésions corporelles et les mortels restent stables. Nous enregistrons 6 blessés de moins qu'en 2015, principalement des blessés légers.

2.3.2. Données subjectives

A côté des données objectives, une autre source de données a également été consultée. Il s'agit du Moniteur de Sécurité 2018.

2.3.2.1. Moniteur de Sécurité

Le Moniteur de sécurité est une enquête menée auprès de la population à propos de différents thèmes en matière de sécurité. Cette enquête interroge le citoyen sur son sentiment d'insécurité, sur les problèmes de quartier, sur la prévention, sur la victimisation et sur la qualité des actions des services de police. L'initiative est organisée par la police, en collaboration avec le SPF (Service public fédéral) Intérieur et les autorités locales.

Nous n'allons retenir dans ce point-ci que les éléments qui nous intéressent, à savoir les problèmes de quartier, le sentiment d'insécurité et la victimisation.

Les problèmes de quartier

Il était demandé de classifier des situations considérées comme étant tout à fait, ou un peu un problème. Il en ressort que 4 des 5 problématiques principales sont liées à la circulation.

Le top 5 est le suivant :

- 1) La vitesse non adaptée dans la circulation,
- 2) La conduite agressive dans la circulation,
- 3) Les dépôts clandestins et détritiques traînant dans la rue,
- 4) Les nuisances sonores causées par le trafic
- 5) Le stationnement gênant.

A noter que les vols dans habitations et les vols ou démolitions sur des véhicules arrivent respectivement en 6^{ème} et 7^{ème} position des problématiques revenant le plus souvent.

En comparant avec les résultats pour tout le Hainaut, le top 5 est inchangé, à l'exception des vols dans habitations qui remplacent les nuisances sonores causées par le trafic.

A l'inverse, les nuisances sonores causées par des cafés/salles de fêtes, les vols à la tire, les vols de motos/cyclomoteur, les personnes importunées en rue et les bagarres constituent le moins un problème dans les quartiers pour la population.

Le sentiment d'insécurité

13% des sondés se considèrent comme ayant toujours (4%) ou souvent (9%) un sentiment d'insécurité. A titre de comparaison, ils sont 10% à se considérer comme ayant toujours ou souvent un sentiment d'insécurité pour toute la province du Hainaut.

Dans 65,6% des cas, ce sentiment survient parfois (29,1%) ou rarement (36,52%). Enfin, 21,18% des sondés déclarent ne jamais se sentir en insécurité. Ce pourcentage est de 25,83% pour l'ensemble de la province du Hainaut.

Victimisation

Au niveau personnel, il était demandé si les personnes interrogées avaient été victimes de faits lors des 12 derniers mois sur notre Zone de police. Ils sont 7% à avoir reçu des menaces (hors Internet), 6% à avoir connu un délit de fuite dans la circulation et 5% à avoir été victime de violence physique.

Notons par ailleurs qu'au niveau de la criminalité informatique, 9% des personnes ont fait l'objet d'une intrusion dans un ordinateur ou smartphone, et 8% ont été victime d'escroquerie sur Internet.

2.4. Attentes et objectifs des autorités et autres parties prenantes

1. Lettre mission du Chef de Corps
2. Autorités communales
3. Procureur du Roi
4. Police Fédérale (via le directeur coordinateur et le directeur judiciaire)
5. Population (Moniteur de Sécurité)
6. Diagnostic Local de Sécurité/Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention

2.4.1. La lettre de mission du Chef de Corps

Outre tous les objectifs opérationnels cités dans le présent PZS, le Chef de Corps souhaite que la zone de police s'axe sur les points suivants :

- Moderniser les infrastructures policières et les gérer de manière plus efficiente
- Management plus participatif
- Améliorer l'accountability interne
- Gestion moderne des ressources humaines
- Intégration des nouvelles technologies
- Communication interne et externe
- Accroître la visibilité de la police, notamment en s'axant sur les causes principales des accidents de la route (vitesse, GSM au volant, alcool, conduite sous influence,...)
- Promouvoir un accueil du citoyen de qualité (physique, téléphonique, ...)

2.4.2. Le Bourgmestre et le Conseil Communal

Le Programme Stratégique Transversal (PST) étant en cours de finition, nous pouvons néanmoins décrire les différents axes de travail :

-Renforcer la proximité de la police et les relations avec le citoyen.

-Renforcer et améliorer la coordination et les interactions des acteurs de la chaîne sécuritaire.

-Développer des actions spécifiques dans les axes sécuritaires les plus importants à savoir :

- l'amélioration de la mobilité (usagers faibles, augmentation circulation, ...) et la lutte contre les problèmes de sécurité routière en vue de la réduction des accidents de la route. La problématique de la vitesse (radar, ANPR, ...), la conduite sous influence (alcool, drogues, ...), le port de la ceinture et l'utilisation du GSM au volant feront l'objet d'actions spécifiques.
- La diminution des vols (avec une attention particulière pour les faits de vols avec violences).
- La diminution des incivilités et des troubles.
- la problématique des stupéfiants

2.4.3. Le Procureur du Roi

Les priorités pour le Procureur du Roi sont les suivantes :

- Les faits de violence caractérisée
- La criminalité organisée
- La corruption
- Le blanchiment

2.4.4. La police fédérale

Le Plan National de Sécurité 2016-2019

L'approche de ces phénomènes de sécurité et thèmes transversaux peut se résumer à un certain nombre d'éléments clés pour la police :

CONCERNANT LES THÉMATIQUES TRANSVERSALES

- intégrer de manière intensive l'approche administrative dans l'approche de la criminalité, en veillant à un échange d'informations performant entre les différents acteurs ;
- améliorer l'approche policière de la criminalité informatique, en tenant compte des évolutions d'Internet, de l'innovation et des nouvelles technologies ;
- accorder davantage d'attention à la fraude à l'identité (pour tous les maillons de la chaîne criminelle), ainsi qu'à la fraude au domicile ;
- encourager l'approche axée sur le butin, non seulement en matière de fraude sociale et fiscale, mais aussi pour toutes les autres formes de criminalité générant des gains illégaux ;
- utiliser les différents instruments de droit permettant la coopération internationale policière et, le cas échéant, poursuivre l'opérationnalisation de ces instruments ;
- élargir le concept de management de la recherche, notamment aux services de recherche de la police locale, en synergie avec les autorités judiciaires ;
- déstabiliser au maximum les groupes d'auteurs polycriminels, notamment en s'efforçant de mieux les identifier.

CONCERNANT LES PHÉNOMÈNES DE SÉCURITÉ

- s'investir dans la lutte contre la **radicalisation, l'extrémisme violent et le terrorisme**, en accordant une attention particulière à l'échange d'informations entre les différents acteurs ;
- déstabiliser les organisations criminelles qui se livrent à la **traite des êtres humains** et les priver de leurs avantages patrimoniaux, entraver le trafic d'êtres humains et rechercher les réseaux de trafic d'êtres humains ;
- contribuer à l'actualisation de la politique intégrale et intégrée en matière de **drogues** sous toutes ses formes (cannabis, drogues synthétiques, cocaïne, etc.) ;
- contribuer à la saisie du produit des activités illicites des criminels en luttant contre la **fraude sociale et fiscale** et toutes les autres formes de criminalité générant des gains illégaux ;
- organiser des mesures coordonnées dans l'approche de la **cybercriminalité** et de la **cybersécurité**, et renforcer l'expertise et les connaissances des services de police à ce sujet ;
- lutter contre la **criminalité violente**, l'atteinte à l'intégrité de la personne et la discrimination. Les groupes cibles vulnérables de notre société devront faire à cet égard l'objet d'une attention particulière ;
- mener une politique particulièrement dissuasive dans le domaine de la **criminalité contre les biens**, en mettant l'accent sur les cambriolages dans les habitations commis par les auteurs itinérants et sur l'identification des armes utilisées pour commettre des faits criminels ;
- dans le cadre étendu de la **criminalité environnementale** (fraude aux déchets, bien-être animal, fraude écologique, espèces animales et végétales menacées), continuer à organiser – avec l'ensemble des partenaires – une approche intégrée et multidisciplinaire ;
- veiller à un contrôle suffisant et de qualité du **respect du code de la route** par des collègues dûment formés et équipés, dans le but de réduire considérablement le nombre de décès sur les routes, en collaboration avec nos partenaires et autorités ;
- maintenir les efforts en matière de **lutte contre les incivilités** et mettre en application la gestion négociée de l'espace public. Poursuivre, par ailleurs, la lutte contre la transmigration illégale.

Les priorités de la DCA Hainaut

Pour le Directeur coordinateur, les points suivants sont des priorités :

- Le Radicalisme.
- La Sécurité Routière / Roulage.
- Police administrative : participer au programme de recherche d'informations sur les groupes prioritaires.
- L'intégrité / diversité.
- Améliorer la sécurisation de l'accueil GPI 91.

Les priorités de la PJF Mons/Tournai

Pour le Directeur judiciaire, les points suivants sont des priorités :

- Le Radicalisme.
- La Criminalité organisée.
- Le Trafic de stupéfiants.
- Le Trafic et la traite des êtres humains.
- La coopération transfrontalière (info, profils, recherche, caméras et plaques minéralogiques, ...) et avec West Vlaanderen.

2.4.5. La population (Moniteur de Sécurité)

Les problèmes de quartier

Comme signalé au point 2.3.2.1, les personnes interrogées considèrent les points suivants comme étant le plus un problème :

- 1) La vitesse non adaptée dans la circulation,
- 2) La conduite agressive dans la circulation,
- 3) Les dépôts clandestins et détritrus traînant dans la rue,
- 4) Les nuisances sonores causées par le trafic,
- 5) Le stationnement gênant.
- 6) Les cambriolages
- 7) Vol ou démolition de quelque chose sur une voiture

Satisfaction à propos de la police de sa zone

D'une manière générale, 54% des personnes interrogées se disent très satisfaites ou satisfaites du travail effectué par notre zone de police, contre 11,8% qui se disent insatisfaits ou très insatisfaits.

Par ordre décroissant, ils sont très satisfaits ou satisfaits par rapport à :

- Attitude et comportement des services de police à l'égard de la population (60%),
- Information en général (55%),
- Traiter chacun sur un pied d'égalité (44%),
- Donner le bon exemple (41%),
- Présence en rue (31%) et
- Information donnée sur les activités (27%).

A l'inverse, les personnes sondées sont le plus insatisfaits ou très insatisfaits par la présence en rue (34%) et par l'information donnée sur les activités (29,7%).

Contact avec la police

58% des personnes interrogées trouvent facile ou très facile le fait de contacter notre zone de police, contre 16% difficile ou très difficile.

60% des personnes déclarent ne pas connaître leur agent de quartier.

29% veulent avoir davantage de contact avec lui.

57% veulent avoir un contact uniquement en cas de problème.

2.4.6. Diagnostic local de sécurité / Plan stratégique de sécurité et de prévention

Pour ce partenaire, les axes prioritaires sont les suivants :

- Les cambriolages
- Les vols à la tire
- Les vols par ruse
- Les violences dans les transports en commun
- Les nuisances sociales
- La sécurité routière
- Les violences envers les personnes âgées
- La violence juvénile avec une attention particulière sur les médias sociaux
- Le radicalisme

2.5. Déploiement du corps de police

2.5.1. Capacité en personnel

Cadre opérationnel

Effectif minimal (AR 05/09/2001) (236)	Cadre organique		Cadre budgété	Effectif réel		
	Nombre	Date modification		Nombre inscrit (par cadre)	Nombre disponible	Date de l'enregistrement des données
	17CP/52INPP/ 158INP/27AGP	21/10/2002	16CP/43INPP/ 144INP/30AGP	17CP/45INPP/ 136INP/30AGP	16CP/42,6INPP /125INP/27,4AGP	1/05/2019
Total	254		233	228	211	

Cadre administratif et logistique

Effectif minimal (AR 05/09/2001)(16)	Cadre organique		Cadre budgété	Effectif réel		
	Nombre	Date de Fixation		Nombre inscrit (par cadre)	Nombre disponible	Date de l'enregistrement des données
	8CSL/9CNT/ 45ASS/6OUV	20/10/2014	8CSL/12CNT/ 41ASS/9OUV	6CSL/11CNT/ 20ASS/32EMP	6CSL/11CNT/ 19,5ASS/28,4EMP	1/05/2019
Total	68		70	69	65	

2.6.1.1. Norme minimale de fonctionnement

La Zone de Police de La Louvière ne satisfait pas aux normes minimales de fonctionnement sachant que seuls 228 titulaires sont présents au 01/05/2019 pour une norme de 236 et qu'en raison de diverses exemptions ou facilités de service, un déficit réel nettement plus important est à signaler : 211 policiers au lieu de 254, soit un déficit de 16.9% par rapport au cadre et 10.6% par rapport à la norme minimale.

Travail de quartier

Date enregistrement des données	Nombre d'habitants	Nombre d'agents de quartier selon la norme	Nombre réel d'agents de quartier en fonction	Nombre de postes de police	Capacité sur base annuelle
31/12/2018	80637 ⁹	20	24	4	36480h
NORME : 1 agent de quartier pour 4000 habitants					

La norme est atteinte.

L'organisation de la zone de Police est basée sur les quartiers (au nombre de 27 répartis dans 4 sites), disposant chacun d'un gestionnaire.

Le gestionnaire de quartier est le policier de référence pour les matières de sécurité et de population dans son quartier. Par quadrimestre, il rend compte de l'évolution de la sécurité dans son quartier à son responsable de site.

A ce jour, on n'a pas la possibilité de suivre la règle idéale fixée au moment de la détermination du cadre, à savoir par quartier, 1 gestionnaire de quartier dédié « full time » au quartier. Vu le déficit de personnel, les gestionnaires de quartier doivent reprendre les tâches des gestionnaires manquants, ce qui réduit donc leur temps de présence dans leur quartier.

Cependant, la direction des quartiers ne compte pas que les agents de quartier pour fournir ce service à la population. Elle reprend en sus un service jeunesse protectionnelle de 6 personnes et un service Unité Verte, spécialisé en matière environnemental, de 3 personnes. Avec le staff encadrant les gestionnaires de quartier et ces deux services, le nombre de membre du personnel affecté au travail de quartier se monte ainsi à 40 personnes.

Accueil

Date enregistrement des données	Nombre de communes composant la zone	Nombre de postes de police	Nombre d'heures de présence physique dans le point d'accueil central		Capacité sur base annuelle
			Par Jour semaine	Week-end/ jours fériés	
31/12/2018	1	4	12h/24 2 hommes	12h/24 1.3 hommes	7886h24
NORME : 12 heures par jour de présence physique dans le point d'accueil central + accessibilité via infrastructure technique et permanence téléphonique					

La norme théorique est atteinte (12 heures par jour de présence physique).

Une ouverture de notre service « Accueil » 24h/24 ne nous semble pas prioritaire vu la balance entre le coût policier en hommes par rapport à la plus-value pour le citoyen. En effet, peu de citoyens se présentent en nos locaux durant les nuits et ceux-ci peuvent être réorientés vers le service Intervention. L'accueil se limite donc à une permanence téléphonique et accessibilité via une infrastructure technique 24h/24.

⁹ Chiffres au 01/01/2018, sources statbel

Depuis le mois de mai 2019, un accueil personnalisé (lié aux quartiers) est (ré)organisé dans les quatre sites décentralisés. Ceci devrait venir augmenter la capacité annuelle de 1440h par an, atteignant ainsi un total de 9326h24 pour les années futures.

A titre d'information, le service Accueil reçoit la visite de 48 personnes par jour en moyenne.

Intervention et surveillance générale

Date enregistrement des données	Nombre d'équipes d'intervention		Nombre d'équipes supplémentaires (de pointe)		Capacité sur base annuelle
	Nombre	Heures de mise en œuvre	Nombre	Heures de mise en œuvre	
31/12/2018	3 1 supplémentaire	24h/24 8h/24	1 1 1	8h/24 (2 jours/Semaine) 8h/24 (6 jours/Semaine) 8h30/24 (1 jours/week-end)	66798h
NORME : 1 équipe 24h/24h + 1 équipe de pointe 84h/semaine					

La norme théorique est atteinte. Cependant, pour une zone de l'envergure de La Louvière, cela est insuffisant vu qu'il est nécessaire de disposer d'un minimum de 4 équipes d'intervention en permanence. A l'heure actuelle, vu le déficit en personnel, ce dispositif est réduit à 3 équipes et une supplémentaire pour la pause 14-22h.

Les équipes de pointe sont composées d'une part, d'une équipe de l'Interventions 8h par jour deux fois semaine et, d'autre part, de membres des UAS pour les autres pauses, ceux-ci travaillant par équipe de trois les week-ends.

A titre d'information, nous comptabilisons 37 interventions en moyenne par jour.

Assistance aux victimes

Date enregistrement des données	Nombre de membres du personnel	Description du système de rappel permanent (cochez le système en application dans la zone)		Capacité sur base annuelle
		Système réglé au sein du corps	Coopération avec autres zones et/ou Police fédérale	
31/12/2018	2	OUI	NON	3040 hrs. (1520 x 2)
NORME : 1 collaborateur spécialisé rappelable en permanence (via collaboration avec d'autres zones)				

La norme est atteinte.

Pratiquement, toutes les personnes victimes habitant sur le territoire de la zone de police sont prises en charge. Celles qui méritent un appui moral ou psychologique le sont notamment par le service d'assistance aux victimes. Celles dont le problème est lié à la sphère familiale le sont par les inspecteurs principaux spécialisés et les autres victimes, par les gestionnaires de quartier.

Recherche et enquête locales

Forme d'organisation

Date enregistrement des données	Effectif global du corps (budgété)	Effectif cadre opérationnel (budgété)	Service Recherche et Enquête (membres fixes)	Capacité "flexible" pour la recherche et l'enquête	Capacité "recherche" annuelle
31/12/2018	302	233	26 avec CP et OP-radicalisme	///	39520h

NORME: 10% de l'effectif opérationnel pour les corps dont l'effectif global = 233, soit 23,3 FTE

La norme est atteinte.

Lors de la réorganisation de la zone de police, le service recherche s'est vu renforcé du team OP-radicalisme et également de 4 INPPS. Le service jeunesse ayant en effet été scindé en deux (volet protectionnel et volet judiciaire), les INPPS judiciaires ont été intégrés au service recherche. Ceci a permis d'atteindre la norme des 10% de l'effectif de la zone.

Maintien de l'ordre public

Système de permanence : Officier de police administrative (OPA) et Officier de police judiciaire (OPJ)	OPA	Oui	Dans un accord de coopération inter zonale	Non
	OPJ	Oui	Dans un accord de coopération inter zonale	Non
Date enregistrement des données		31/12/2018		31/12/2018

NORME : 1 Officier de police administrative (OPA) joignable et rappelable en permanence

La norme est atteinte.

Afin d'améliorer la qualité du service rendu à la population et de permettre un engagement du personnel le plus efficient possible, chaque service d'ordre fait l'objet d'une évaluation.

En ce qui concerne la gestion quotidienne de l'ordre public, le travail de plus en plus ciblé de notre service d'analyse stratégique nous permet d'effectuer des actions dans les quartiers les plus sujets à des problèmes tels que les troubles à la vie communautaire. Grâce aux sanctions administratives communales et à l'adaptation du règlement communal de police, des moyens sont donnés pour lutter efficacement contre les incivilités.

La sécurité routière

Date enregistrement des données	Effectif budgété prévu	Effectif Réel	Capacité annuelle
31/12/2018	27 + 2 employés	22 + 2 employés	36480 hrs

Au sein du corps une unité spécialisée a été créée depuis la constitution de la zone. Elle est forte de 24 membres du personnel (au 31/12/2018, Calog compris), parmi lesquels nous retrouvons quelques motards et spécialistes dans l'éducation routière pour enfants.

Cette unité est chargée de la prévention en permanence, de la constatation des accidents de circulation et d'assurer les stationnements et mobilités essentiellement dans le centre-ville et le territoire de la zone. Complémentairement, ils sont chargés de plans d'actions locaux contribuant à la sécurité routière et à la mobilité, ainsi que des impositions des plans nationaux et locaux de sécurité.

Cette unité dispose de moyens spécifiques tels que : radars préventifs, répressifs, fixes et mobiles, caméra embarquée et curvomètres.

2.6.1.2. Autres services opérationnels

L'Unité d'Assistance Spéciale

Depuis plusieurs années, le paysage policier fait face à des besoins sécuritaires croissants et une menace en constante évolution (contexte terroriste, personnes régulièrement armées, ...). La Zone de Police de La Louvière, a donc mis en place une fonctionnalité d'assistance spéciale.

La création des unités d'assistance spéciale permet un contrôle qualité des formations et de l'évaluation (fonctionnelle et continuée) à échelle nationale.

Le service devra allier préparation, spécialisation et rapidité d'intervention.

En plus d'être une réponse directe au contexte terroriste et à l'insécurité croissante, l'unité d'assistance spéciale ajoute une plus-value à l'assistance régulière. En effet, les compétences des opérateurs peuvent contribuer au travail quotidien des services, notamment pour certaines techniques particulières (ouverture de porte, observation discrète, ...).

L'Assistance Spéciale ne se substitue pas au travail et aux prérogatives des Unités Spéciales de la Police Fédérale mais elle forme une complémentarité avec l'assistance régulière afin de prévenir et de réagir rapidement et de manière concertée, avant l'arrivée des unités spéciales (si la situation le nécessite).

Les missions de l'assistance spéciale sont clairement établies : aider et appuyer les équipes en ligne, pour favoriser une coordination et une collaboration avec les différents services (internes et externes).

Le but visé n'étant pas de cloisonner les services et d'éviter la spécialisation autarcique, des formations communes doivent être conduites en parallèle.

Au 31 /12/2018, le service comptait 7 membres.

Le service Jeunesse protectionnelle

En plus de la Jeunesse judiciaire, la zone compte 6 inspecteurs principaux spécialisés qui sont déjà décentralisés dans les différents sites afin d'assurer la proximité avec le public nécessitant leur intervention ainsi que la proximité avec les collègues des quartiers.

Ce personnel est chargé de problématiques « jeunesse » (en particulier le décrochage scolaire et toutes les raisons qui amènent à cette dérive) et « familiale » (en particulier les violences intrafamiliales).

Il existe un coordinateur au niveau de la direction de la police de quartier pour assurer la transversalité des missions dévolues à ce personnel spécialisé.

La fonction « Environnement » - Unité Verte

La zone de police de La Louvière marque un intérêt particulier pour la lutte contre les incivilités en matière environnementale qui entraînent des coûts importants, ternissent l'image de la cité et nuisent à la salubrité publique. L'Unité verte recherche donc les informations relatives à cette problématique, les exploite, tente d'y remédier et participe à la poursuite des auteurs. Cette unité est actuellement composée de 3 membres du cadre opérationnel. Elle collabore avec les gestionnaires de quartier, le service interventions ainsi qu'avec les zones voisines. Elle a également développé une collaboration avec les services communaux (environnement, salubrité, travaux...), provinciaux et régionaux (DPE – Division de la Police de l'Environnement) ainsi qu'avec le Parquet.

La fonction « Contrôle interne » (SACI – Service Audit et Contrôle Interne)

Ce service est assuré par 3 membres (1 CP, 1 INPP et 1 employé).

Ses missions principales sont de traiter tous les dossiers soumis par le Chef de Corps sur le fonctionnement du corps de police et de contrôler la bonne exécution des missions de police sur le terrain. Cette cellule entretient des relations étroites avec les services équivalents des autres zones de l'arrondissement ainsi qu'avec les services de l'Inspection Générale et du Comité « P ».

2.6.1.3. Missions et tâches à caractère fédéral

1. Directive MFO-2 relative au mécanisme de solidarité entre zones de police en matière de renforts pour des missions de Police administrative :
Octroi de renforts à d'autres zones de Police pour des missions de police administrative :
 - Effectif disponible : 230
 - Seuil de recevabilité : (12%) 27,6Niveau de disponibilité : 3 cellules de commandement, 5 INPP, 39 INP
2. Directive commune des Ministres de la Justice et de l'Intérieur relative à la gestion de l'information de police judiciaire et de police administrative (MFO-3) :
Intégration des besoins d'information dans le travail journalier – procédure de travail relative à l'info douce.
Contrôle et validation par des gestionnaires fonctionnels.
Contrôle de la qualité et des délais de transmission de l'information.
3. Directive ministérielle MFO-4 relative aux missions fédérales de sécurité, de surveillance et de contrôle par les services de police dans le cadre de la réglementation en matière de sécurité privée :
Prêter main forte aux agents de la DG PSP.
Surveillance de l'application de la réglementation en matière de détectives privés et du personnel de gardiennage.
4. Directive du Ministre de la Justice du 20/02/2002 relative à la répartition des tâches, à la collaboration, à la coordination et l'intégration entre la police locale et la police fédérale en matière de missions de police judiciaire :
Respect de l'accord de répartition des tâches en matière de police judiciaire au niveau de l'arrondissement judiciaire de Mons. (COL 2/2002).
5. Directive commune et contraignante MFO-6 des Ministres de la Justice et de l'Intérieur relative au fonctionnement et à l'organisation des carrefours d'information de l'arrondissement (CIA) :
Mise à disposition des informations ISLP de la zone au CIA par l'installation d'un PC ISLP

Existence d'un protocole d'accord relatif au fonctionnement et à l'organisation du CIA de l'arrondissement de Mons.
6. Organisation et Fonctionnement du CIC Hainaut :
Liaison ICT permanente avec CIC.
La zone ne participe pas au fonctionnement du CIC Hainaut. (Dispatching indépendant).
La zone dispose d'un service appelé CCCO (Centre de coordination et de commandement opérationnel) fonctionnant 24h/24 à l'écoute radiophonique du personnel opérationnel et à l'écoute téléphonique du citoyen. Ce CCCO assure également l'accueil physique et la surveillance des personnes arrêtées ainsi que la surveillance des caméras déployées en ville. Celui-ci nécessite en permanence 2 personnes 24h/24.
7. Participation aux opérations FIPA :
La zone participe bien volontiers aux différentes opérations FIPA décidées au sein de l'arrondissement. Toutefois l'efficacité de ce type d'opération d'envergure peut être mise en doute tout en sachant que de tels déploiements de force rassurent le citoyen.

2.6.1.4. Missions et tâches en faveur de tiers

Toute l'organisation et les missions exécutées par notre zone de police sont par essence tournées vers la population.

Néanmoins, des prestations particulières de surveillance de bâtiments dont les occupants sont partis en villégiature sont effectuées, et ce, principalement durant les périodes de vacances scolaires.

De même, comme prestations en faveur des tiers, la zone exécute certaines missions de police administrative en matière de fausses alarmes.

Enfin, nous disposons d'une piste de circulation permettant la dispense de cours et d'exercices de sécurité routière aux écoles de l'entité. Celle-ci est mise en œuvre lors de la quinzaine sécurité routière où près de 800 enfants ont été formés.

Depuis 10 ans, la zone de police s'inscrit au challenge sécurité routière qui vise à sensibiliser les jeunes des écoles de l'entité louviéroise à la sécurité routière et au code de la route, avec un accent sur les piétons et les vélos.

La Zone s'est également inscrite dans le Projet « Boite Jaune », initié à La Louvière par le Conseil Consultatif des Aînés. La Police s'y est inscrite comme partenaire afin de sensibiliser non seulement les citoyens mais également les pompiers, les kinésithérapeutes, les médecins, les hôpitaux,... en cas de disparition, problèmes avec des personnes âgées (>65 ans). Le but de cette boite jaune est d'obtenir rapidement et facilement pour les services d'urgence, toute une série d'informations sur la personne portée disparue afin de la retrouver au plus vite.

2.6.2. La mise en œuvre du fonctionnement interne

2.6.2.1. Résultats du Moniteur de Sécurité 2018

D'une manière générale :

- 55% des personnes interrogées se disent très satisfaites ou satisfaites de travail effectué par notre zone de police, contre 11% qui se disent insatisfaites ou très insatisfaites.
- Un peu plus de 60% des sondés sont satisfaits de l'attitude et du comportement des policiers.

Arrivent ensuite le fait de traiter chacun sur un pied d'égalité (44%) et le fait de donner le bon exemple (41%).

- 58% des personnes interrogées trouvent facile ou très facile le fait de contacter notre zone de police, contre 16% difficile ou très difficile.

Plusieurs points sont abordés, à savoir : l'accueil du citoyen, la manière de régler la circulation et celle de constater et traiter les délits.

- Concernant l'accueil, 46% se disent très satisfaits ou satisfaits, contre 8,5% d'insatisfaits ou très insatisfaits.
- De même, ils sont 51,2% à être satisfaits de la manière de régler la circulation (contre 14,3% d'insatisfaits)
- 38,2% disent être satisfaits par rapport au constat et au traitement des délits (contre 15,7% d'insatisfaits).
- 60% des personnes déclarent ne pas connaître leur agent de quartier.
- 29% veulent avoir davantage de contact avec lui.
- 57% veulent avoir un contact uniquement en cas de problème.

2.6.2.1. Management des collaborateurs

Politique du personnel : Il est difficile d'établir des plans de carrière vu les mobilités successives et les possibilités pour les policiers de réorienter leur carrière à tout moment. Cependant, durant les trois dernières années, un travail a été effectué afin d'attirer un maximum de candidats vers notre zone. Ceci a notamment permis de résorber une partie du déficit en personnel que la zone connaissait depuis de très nombreuses années. La zone de police souffre de la pénurie de policiers constatés au niveau national, liée au manque d'investissements de la Police Fédérale dans le recrutement.

Développement des compétences : Le personnel reçoit par période (bimestre) une formation minimale d'une journée, divisée en une demi-journée d'entraînement technique (tir, sport, combat) et une demi-journée de rappel ou formation théorique. Le personnel participe également aux différentes formations offertes par divers partenaires.

L'activité du personnel est suivie quotidiennement par les responsables hiérarchiques.

Respect et valorisation : Les dysfonctionnements sont constatés rapidement. Les constats font l'objet de suites voulues et sont si nécessaire corrigés.

Chaque plainte judiciaire ou non arrivant au corps est étudiée et analysée de manière à pouvoir soit la confirmer, soit l'infirmer.

Tous les courriers ou avis positifs à l'égard du personnel sont automatiquement suivis de félicitations au membre du personnel concerné avec classement dans son dossier personnel.

2.6.2.2. Management des moyens

Gestion financière : La ville, fournisseur de moyens financiers, étant sous tutelle, il est difficile de prévoir des plans pluriannuels dans l'état actuel des choses, à l'exception de quelques articles budgétaires (en particulier pour les travaux d'infrastructure/acquisition de nouveaux bâtiments). Ceci n'a pas empêché la zone de prévoir des achats répartis sur plusieurs années afin de limiter l'impact financier.

Il s'agit entre autre d'acquisitions d'armes, de radios et de mobilier,...

La zone a ainsi pu renouveler une grande partie de sa flotte.

Afin d'assurer la mobilité maximale du personnel policier, et d'avoir un charroi performant, l'autorité a admis le principe du leasing pour un certain nombre de véhicules (ceux qui roulent le plus de kilomètres et qui sont soumis à une multiplicité de conducteurs).

Connaissances et technologie : Deux types de formations techniques sont connues au sein de la zone. Il s'agit de l'amélioration des connaissances en informatique du personnel, qui bénéficie d'un recyclage régulier dans le domaine de l'informatique policière et pour certains, de la possibilité de suivre des cours d'initiations proposés par la province de Hainaut.

Matériel et service : Une cellule logistique dépendant de la direction des ressources matérielles est chargée du suivi des véhicules, de l'équipement et de l'infrastructure. Les procédures internes sont mises au point afin de veiller à la rotation des véhicules, à l'entretien et au bon fonctionnement des équipements et de l'infrastructure.

2.6.2.3. Management des processus

La philosophie de la zone s'articulant, depuis l'arrivée du nouveau Chef de Corps, autour de trois piliers (community policing, police guidée par l'information et gestion optimale), couplée à la philosophie de la CP3, la gestion du corps devra tendre de plus en plus vers la qualité et devra donc réactualiser son management des processus.

2.7. Coopération

2.7.1. Coopération policière inter zonale, supra locale et internationale

	Parties coopérantes	Activités des partenaires	Contribution de la Police locale
<ul style="list-style-type: none"> Protocole relatif au fonctionnement et à l'organisation du CIA de l'Arro. Mons. 	<ul style="list-style-type: none"> Procureur du Roi Polices locales de l'Arro. DCA Mons Unité de la Police fédérale auprès du SHAPE SPC WPR Hainaut 	<ul style="list-style-type: none"> Contribuer au respect des prescriptions de la directive MFO-3 relative à la gestion de l'information de police judiciaire et de police administrative. 	<ul style="list-style-type: none"> Transmission des informations requises. Il est décevant de constater que très peu de policiers locaux sont présents au CIA. La recherche d'information étant l'activité essentielle d'un service de police, il faut s'interroger quant au manque de contribution des autres polices locales dans l'effort commun.
<ul style="list-style-type: none"> Protocole d'échange mutuel d'informations TEC-Police locale 	<ul style="list-style-type: none"> TEC Hainaut Polices locales de l'Arro. 	<ul style="list-style-type: none"> Echange mutuel d'informations dans le domaine de la circulation (accidents etc..) et de la criminalité (incidents, prévention, etc...) 	<ul style="list-style-type: none"> Répondre aux attentes des TEC (information, interventions et opérations)

2.7.2. Autre type de coopération – protocoles avec partenaires non policiers et tiers

	Partenaires	Activités des partenaires	Contribution de la police locale
<ul style="list-style-type: none"> Plan stratégique de sécurité et de prévention de la Ville de La Louvière 	<ul style="list-style-type: none"> SPF Intérieur Ville de La Louvière 	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement de la politique communale de prévention Approche et intégration des groupes cibles Techno-prévention Approche du sentiment d'insécurité Approche de certains phénomènes de criminalité 	<ul style="list-style-type: none"> Consultation Coopération Et Collaboration dans les divers programmes et actions de prévention et de sécurité. Echange d'informations
<ul style="list-style-type: none"> Convention de Sécurité routière 	<ul style="list-style-type: none"> SPF Intérieur SPF Mobilité SPW Mobilité 	<ul style="list-style-type: none"> Approbation de la convention Octroi des subsides 	<ul style="list-style-type: none"> Remplir les obligations de la convention de sécurité routière en matière d'acquisitions et d'actions
<ul style="list-style-type: none"> Projet de partenariat « HELIOS » (Gestion des troubles à la vie communautaire par des groupements) 	<ul style="list-style-type: none"> Le Bourgmestre Le CPAS de La Louvière Le Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention de La Louvière L'Action de Prévention et de Sécurité de La Louvière Le Forem Centre Habitat 	<ul style="list-style-type: none"> Participation active dans la cellule de coordination. Participation active dans le projet. 	<ul style="list-style-type: none"> Participation à l'organisation et au développement de la cellule de coordination. Fournir les éléments nécessaires à la réflexion conjointe quant à la détermination des problèmes et aux actions à mener. Mener des activités sur le terrain dans le cadre

	<ul style="list-style-type: none"> • Le Parquet du Procureur du Roi à Mons • L'enseignement Provincial du Hainaut • L'enseignement Communal • Le Fonctionnaire sanctionnateur provincial • Le Gouverneur 		des options déterminées par la cellule.
--	---	--	---

2.8. Synthèse de l'affectation de la capacité

2.8.1. Répartition de la capacité de la zone avec les congés et maladies, du 1er janvier au 31 décembre 2018

Type de prestation	Nombre d'heure	%
Permanence	129176:22	22,5%
Congé	102092:33	17,8%
Travail d'administration	81731:25	14,2%
Médical	55218:23	9,6%
Enquête intérieure	38739:18	6,7%
Direction	25147:02	4,4%
Formation	16333:17	2,8%
Mise à disposition	15603:04	2,7%
Patrouille quartier	15006:09	2,6%
Divers	14902:43	2,6%
Service d'ordre	14244:00	2,5%
Quartier intérieur	13762:37	2,4%
Plan d'action	12348:00	2,1%
Ecriture	11500:41	2,0%
Enquête extérieure	5226:18	0,9%
Appui inter	4337:50	0,8%
HYCAP	4177:15	0,7%
Réunion	4164:15	0,7%
Opération	3167:36	0,6%
Suivi des victimes	2519:45	0,4%
Appui	1643:37	0,3%
Sécurité Routière	1547:10	0,3%
Renfort Inter-Service	946:27	0,2%
Transfert PA	866:29	0,2%
PISTE DE CIRCULATION	397:45	0,1%
Radicalisme	234:30	0,0%
Fipa	11:00	0,0%
Total général	575045:31	100,0%

Comme nous pouvons remarquer dans le tableau ci-dessus, les principales catégories de prestations concernent des servitudes, c'est-à-dire des tâches incompressibles. Il s'agit entre autres des permanences, congés, médical, ... A côté de ces servitudes nous retrouvons également les prestations liées aux enquêtes. Si celles-ci ne sont pas

à proprement parler des servitudes, il nous est difficile de travailler sur ces tâches étant donné qu'il s'agit de l'essence même du travail policier. A noter que les plans d'action représentent 2,1% du total des heures encodées.

2.8.2. Répartition de la capacité de la zone hors congés et maladies, du 1er janvier au 31 décembre 2018

Type de prestation	Nombre d'heure	%
Permanence	129176:22	30,9%
Travail d'administration	81731:25	19,6%
Enquête intérieure	38739:18	9,3%
Direction	25147:02	6,0%
Formation	16333:17	3,9%
Mise à disposition	15603:04	3,7%
Patrouille quartier	15006:09	3,6%
Divers	14902:43	3,6%
Service d'ordre	14244:00	3,4%
Quartier intérieur	13762:37	3,3%
Plan d'action	12348:00	3,0%
Ecriture	11500:41	2,8%
Enquête extérieure	5226:18	1,3%
Appui inter	4337:50	1,0%
HYCAP	4177:15	1,0%
Réunion	4164:15	1,0%
Opération	3167:36	0,8%
Suivi des victimes	2519:45	0,6%
Appui	1643:37	0,4%
Sécurité Routière	1547:10	0,4%
Renfort Inter-Service	946:27	0,2%
Transfert PA	866:29	0,2%
PISTE DE CIRCULATION	397:45	0,1%
Radicalisme	234:30	0,1%
Fipa	11:00	0,0%
Total général	417734:35	100,0%

Le tableau ci-dessus représente les heures réellement prestées. Ont donc été retirées les heures liées aux congés et aux maladies. Outre les permanences, les heures passées en extérieur s'élèvent à 8,9% du total des heures réellement prestées (Enquête extérieure, patrouille quartier, plan d'action, Appui inter). A l'inverse, les heures prestées en intérieur (hors travail d'administration) se montent à 15,4% (écriture, enquête intérieure, quartier intérieur). Les heures consacrées aux plans d'action comptent pour 3% des heures réellement prestées.

Ces deux tableaux montrent clairement que la marge de manœuvre de la zone de police se révèle au final très restreinte.

Chapitre 3 : Les objectifs stratégiques

3.1. Les objectifs stratégiques précédents – Evaluation et leçons à tirer

Evolution des priorités du PZS précédent depuis 2014

Les priorités du plan zonal de sécurité 2014-2019 sont scindées en deux tableaux distincts. Le premier reprend l'évolution des faits comme les accidents, les nuisances sociales et les troubles à la vie communautaire et les vols dans bâtiments depuis 2014 jusqu'en 2018. Le second tableau s'intéresse quant à lui à l'activité policière (procès-verbaux et sanctions administratives communales) concernant les problématiques de nuisances sociales pour la même période.

Type de fait	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution relative 2014 - 2018	Evolution relative 2017 - 2018	
Les accidents	223	182	225	199	184			
Accident blessé sans délit de fuite	192	163	198	172	160	-16,7%	-7,0%	
Accident blessé avec délit de fuite	28	17	27	24	23	-17,9%	-4,2%	
Accident mortel sans délit de fuite	3	1			1	-66,7%		
Accident mortel avec délit de fuite		1		3			-100,0%	
Vols dans habitations, bâtiments et commerces	1192	1210	1124	923	703			
Vol dans habitation sens strict	Sans violences	630	757	556	435	309	-51,0%	-29,0%
	Avec violences	22	17	9	14	12	-45,5%	-14,3%
Vol dans habitation sens large	Sans violences	206	140	170	173	98	-52,4%	-43,4%
	Avec violences				2	1		-50,0%
Vol dans commerce	Sans violences	126	91	116	84	96	-23,8%	14,3%
	Avec violences	4	3	2	2	2	-50,0%	0,0%
Vol dans bâtiments publics	Sans violences	74	67	126	46	44	-40,5%	-4,3%
	Avec violences							
Vol dans autres bâtiments	Sans violences	130	135	145	167	141	8,5%	-15,6%
	Avec violences							
Nuisances sociales/troubles à la vie communautaire	2230	2001	1963	1772	1804			
Troubles à la tranquillité publique	Sans tapage	961	745	709	770	853	-11,2%	10,8%
	Avec tapage	32	19	14	15	7	-78,1%	-53,3%
Dégradations véhicules	Total	552	599	652	432	462	-16,3%	6,9%
	Volontaire	520	577	627	417	444	-14,6%	6,5%
	Involontaire	32	22	25	15	18	-43,8%	20,0%
Destruction, dégradations, vandalisme, inscription	563	543	500	420	344	-38,9%	-18,1%	
Stupéfiants	Total	122	95	88	135	138	13,1%	2,2%
	Détention / Consommation	83	69	69	106	87	4,8%	-17,9%
	Fabrication	9	3	2	4	9	0,0%	125,0%
	Vente	26	18	14	13	22	-15,4%	69,2%
	Autres	4	5	3	12	20	400,0%	66,7%
Total	3645	3393	3312	2894	2691	-26,2%	-7,0%	

Nous pouvons constater que le bilan pour les différents phénomènes suivis par les plans d'actions est assez positif. Les différentes problématiques sont en diminution par rapport à 2014, excepté pour les stupéfiants. Cependant,

une hausse des stupéfiants révèle une hausse de l'activité policière. En effet, il est rare qu'une dénonciation d'office se fasse pour la détention/consommation de stupéfiants, celle-ci est en général détectée lors de contrôles policiers, une hausse de ces contrôles entraîne donc une hausse de la détection. Soulignons la diminution de plus de 50% des vols dans habitation et de près de 25% pour les vols dans commerce. Les dégradations connaissent également une forte baisse de près de 40%.

Toutefois, par rapport à l'année 2017, certains phénomènes ont cru en 2018 :

- Les accidents dégâts matériels sans délit de fuite
- Les vols dans commerce
- Les troubles à la tranquillité publique sans tapage
- Et les dégradations de véhicules

Le tableau ci-dessous reprend les faits pour lesquels le phénomène VIF est mentionné. Nous nous sommes basés pour ce dernier sur les Procès-verbaux et non pas les fiches Info/Inter.

Phénomène VIF	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution 2014 - 2018	Evolution 2017 - 2018
Honneur et violence intrafamiliale				1	3		+200%
Violence intrafamiliale dans le couple	448	453	404	406	477	+6,5%	+17,5%
Violence intrafamiliale envers autres membres	71	73	95	64	89	+25,4%	+39,1%
Violence intrafamiliale envers descendants	29	36	52	44	41	+41,4%	-6,8%
Total général	548	562	551	515	610	+11,3%	+18,4%

Le phénomène des violences intrafamiliales est en hausse de 11.3% par rapport à 2014 et de 18.4% par rapport à l'année dernière.

La sensibilisation accrue de nos policiers dans ce domaine peut avoir joué un rôle, ainsi que les campagnes de sensibilisation des citoyens.

3.2. Les objectifs stratégiques 2020-2025

3.2.1. Synthèse de l'argumentation

Dans cette matrice décisionnelle se trouvent deux types de cotations. Les priorités sont désignées par le chiffre **1**, tandis que les points d'attention sont désignés par le nombre **0,5**.

A la lecture de la matrice de décision, il appert que certains phénomènes ressortent particulièrement pour notre zone de police. Nous constatons que les phénomènes « Faits avec violences » et « Sécurité routière » sont des priorités pour la majorité de nos partenaires et nos autorités. Les vols dans bâtiments et les incivilités occupent la troisième place, suivis par les stupéfiants, le radicalisme et les troubles.

Objectifs Prioritaires										Class.
	P.N.S + Dirco+PJF	Gouverneur	Priorité Parquet	Priorité Bourgmestre + Conseil Communal	Priorité ZP + Données OLDI	Priorité Plan Stratégique de sécurité et de prévention	Monteur de sécurité	TOTAL		
Faits avec violences	1		1	1	1	1		4	2	
Violences dans les transports en commun	0,5					1		1,5		
Violences envers les personnes âgées	0,5					1		1,5		
Violences juvéniles (accent sur médias sociaux)	0,5					1		1,5		
Violences intrafamiliales	0,5				0,5			1		
Criminalité organisée (TEH notamment)	1		1					2		
Corruption			1					1		
Blanchiment			1					1		
Sécurité routière	1	1		1	1	1	1	6	1	
Incendies de véhicule					0,5			0,5		
Troubles				1	0,5		1	2,5	6	
Incivilités	1			1	0,5	1		3,5	3	
Stupéfiants	1			1	1			3	5	
Radicalisme	1	1				1		3	6	
Vois par ruse					0,5	1		1,5		
Vois de et dans véhicule					0,5		1	1,5		
Vois dans bâtiments	1				0,5	1	1	3,5	3	
Vol à la tire						1		1		
Criminalité économique et financière / fraude sociale et fiscale	1							1		
Cybercriminalité	1							1		
Criminalité environnementale	1						1	2		
Bien-être animal		1						1		
Armes (régulation des dossiers des pers qui se sont manifestées avant le 31/12)		1						1		
PlanU (mise à jour D3 et réalisation biannuelle d'un exercice + sécu sites sensibles)		1						1		
Coopération transfrontalière et avec West Vlaanderen	1	1						2		
PoI Admin: participer au programme de recher d'info sur groupes prioritaires	1							1		
Intégrité/diversité	1							1		
Améliorer sécurisation de l'accueil GPI91	1							1		
Targetting			1					1		

En dehors de cette matrice décisionnelle, notons également les priorités de la Région Wallonne, même si celle-ci n'est pas une autorité vis-à-vis de notre zone de police :

- Radicalisme
- Environnement
- Sécurité routière / roulage
- Bien-être animal

Aperçu des principaux phénomènes sur la ZP La Louvière

Au vu du résultat de la matrice, les différents phénomènes retenus sont regroupés en deux priorités et quatre points d'attention particulière, à savoir :

- Les priorités :
 - La sécurité routière
 - Les faits avec violences
- Les points d'attention particulière :
 - Les incivilités et les troubles
 - Les vols dans bâtiments
 - Le radicalisme
 - Les stupéfiants

3.2.2. Les objectifs stratégiques

3.2.2.1. Sur le plan opérationnel

1. Les priorités

La sécurité routière

Objectif stratégique : Diminuer de manière significative le nombre d'accidents avec lésions corporelles et augmenter la sécurité routière au sens large

Objectifs tactiques :

- Accroître la visibilité policière, notamment par le déploiement et la contribution de tous les services de la zone à la lutte contre les causes principales (UMSR évidemment mais également INTER et QUARTIER)
- S'axer sur les causes principales des accidents, notamment la vitesse, le GSM au volant, la conduite sous influence,...
- S'inscrire dans une logique de partenariat (écoles, IBSR, Région Wallonne,...)
- Prévenir les comportements non conformes via la prévention et/ou la sensibilisation

Indicateurs :

- Nombre d'accidents avec lésions corporelles
- Nombre de procès-verbaux pour excès de vitesse, GSM au volant, conduite sous influence,...
- Nombre de contrôles effectués, nombre d'heures de contrôle
- Nombre d'heures de fluidité
- Nombre de campagne de prévention / sensibilisation
- ...

Les faits avec violences

Objectif stratégique : Maitriser, voire diminuer le nombre de faits avec violences et améliorer la qualité des dossiers et de la prise en charge des victimes

Objectifs tactiques :

- Accroître la présence policière aux endroits sensibles
- Améliorer la prise en charge des victimes d'actes de violence
- Améliorer la qualité des constats et de l'intervention policière
- Sensibiliser le personnel à la problématique
- Accroître le partenariat

Indicateurs :

- Nombre de faits avec violences
- Nombre de formations/sensibilisations
- ...

2. Les points d'attention

Incivilités et troubles

Objectif stratégique : lutter contre les incivilités et les troubles en accroissant la visibilité policière, en ciblant les lieux problématiques et en luttant contre le streetdeal.

Vols dans bâtiments

Objectif stratégique : maintenir, voire accroître la tendance actuelle à la baisse du phénomène des vols dans bâtiments, en étant attentif aux épidémies et en s'axant sur la techno prévention et la recherche d'éléments d'enquête.

Radicalisme

Objectif stratégique : améliorer le flux d'informations sur les groupements/personnes radicalisés en participant notamment à la plateforme Csil.

Stupéfiants

Objectif stratégique : conserver, voire accroître la capacité d'enquête en matière de stupéfiants.

3.2.2.2. Sur le plan organisationnel

1) Attention envers les victimes

Objectif stratégique : avoir une attention accrue envers les victimes, en sensibilisant les intervenants quant aux procédures.

Il s'agira, via des formations, d'améliorer la qualité du travail, l'empathie envers les victimes. Une attention particulière sera accordée au relais effectif vers notre service d'assistance policière aux victimes (SAPV), de même que vers différents partenaires (SAV Parquet, ASBL, ...).

Précisons que des efforts sont déjà faits en matière de prévention depuis 2014, notamment via le plan d'action violences intrafamiliales (travail notamment sur la complétude des P-V), ainsi que via une formation donnée en interne et ayant pour thème la discrimination.

2) Cybercriminalité

Objectif stratégique : Sensibiliser les membres du personnel à ce phénomène afin de mieux le traiter.

Cela passe notamment par un meilleur suivi de cette problématique. Dans ce but, la zone de police de La Louvière a été désignée comme zone pilote pour le projet CyberAide. Ce projet, mis au point par le RCCU, vise à améliorer le traitement des plaintes et la collecte de données relatives à la cybercriminalité au sens strict (hacking, ransomware, fraude et faux informatiques, ...) mais également toutes celles qui incluent l'utilisation d'un mode de communication/paiement électronique : harcèlement, menaces, injures par Internet et réseaux sociaux, escroqueries avec Internet et fausses annonces, ...

Ces types d'infractions sont bien souvent le fruit d'organisations criminelles qu'il faut identifier et neutraliser. Il est donc nécessaire que la zone de police puisse participer au recueil des éléments essentiels d'investigation et ce, dès la prise de la plainte.

3) Digitalisation du travail policier

Objectif stratégique : Continuer l'effort de digitalisation du travail policier.

La zone de police souhaite mettre en place la solution mobile sécurisée BeSecure, mise à disposition par la police fédérale en collaboration avec la Chancellerie du Premier Ministre. Il s'agit d'une solution web de PC à distance permettant d'accéder à l'infrastructure ISLP locale via Internet. BeSecure doit donc permettre aux membres de la police d'accomplir leurs tâches qu'elles soient de nature strictement policière ou administrative en tout lieu et à tout moment.

Il est prévu également la mise en place du programme Focus. Celui-ci va permettre à chaque membre du personnel qui sera doté d'un smartphone ou d'une tablette de recevoir en direct tous les éléments d'information et de pouvoir consulter toutes les banques de données auxquelles il a normalement accès.

La zone de police s'inscrit pleinement dans la mise en œuvre de GES (Gestion d'Enquête Simple). Il s'agit d'une application fédérale regroupant toutes les unités enquêtrices sur un même serveur d'arrondissement judiciaire, soit, en ce qui nous concerne, la PJF Mons-Tournai, le CIA, les ZP de l'arrondissement de Mons. L'application GES permet de gérer les enquêtes et de générer de façon automatique les DOS liés aux enquêtes ouvertes. GES permet aussi d'être ouvert, via Portal, au départ d'une autre unité par les enquêteurs liés ou à des enquêteurs extérieurs à la Zone, via un accès qui leur serait accordé, évitant ainsi des déplacements inutiles ou superflus. Il est également possible de mesurer au mieux l'investissement en termes de prestations dans une enquête. De même, GES permet un export vers ITINERA, application en lien avec le Parquet et permettant un suivi des dossiers et des capacités dévolues aux enquêtes.

Enfin, nous devons d'une manière générale, favoriser la portabilité des accès à la police et entrevoir la possibilité, notamment pour le cadre administratif et logistique, de travailler à domicile.

4) Infrastructure

Objectif stratégique : Améliorer l'accueil du citoyen, tout en sécurisant l'accès au sein de nos bâtiments.

La période 2020-2025 fera l'objet d'importants changements en termes d'infrastructure. Plusieurs gros chantiers sont prévus, à savoir :

-Travaux de rénovation de l'accueil de l'Hôtel de police.

-A l'horizon 2022, il est prévu de rénover la gare du Centre afin d'y accueillir plusieurs services. Les objectifs sont multiples : se rapprocher de l'hyper centre-ville, faciliter l'accueil du citoyen (centre-ville, ligne de bus et de train à proximité), disposer de locaux plus vastes destinés au bien-être des membres du personnel, disposer d'un complexe cellulaire aux normes, ... Seront regroupés dans ce bâtiment les services accueil et plaintes, intervention, apostilles et caméras.

-Construction, courant 2021, d'un nouveau commissariat de proximité à Bracquegnies sur le terrain de l'ancienne école de la rue de la Renaissance. Ce site est destiné à accueillir les agents de quartiers installés à l'heure actuelle sur la place de Bracquegnies.

Une fois ces travaux terminés, l'Hôtel de police situé à la rue de Baume regroupera tous les services administratifs, ainsi que le SER et le service proximité du site de Baume.

A noter que divers travaux ont déjà été entrepris afin de sécuriser l'accès aux bâtiments de Houdeng et de l'Hôtel de Police : installation d'une vitre par balle à Houdeng, installation d'une speedgate de même qu'un nouveau portail de sécurité à l'Hôtel de Police.

5) Planification d'urgence

Objectifs stratégiques : Améliorer la formation des membres du personnel, développer la formation en collaboration avec les différents partenaires, préparer la réponse policière en la matière.

La gestion d'une catastrophe, qu'elle qu'en soit la nature, induit obligatoirement une période de chaos. Le but de la planification d'urgence est de réduire cette période en planifiant au maximum la réponse et en préparant le personnel afin qu'il soit le plus enclin à réagir de la bonne manière. Ces aspects sont rencontrés par : l'étude des risques, la formation et l'entraînement du personnel, la préparation des moyens nécessaires.




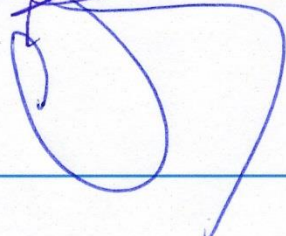
Comme objectif stratégique, la formation et les entraînements qui en découle auront comme public cible le cadre des officiers ainsi que les gradés de terrain. Les formations sont en cours de préparation et seront données fin 2019 et courant 2020, en collaboration avec le CIC.

La zone de police n'est qu'un maillon de la chaîne sécuritaire. Le deuxième objectif stratégique consistera ainsi à développer cette formation avec les différents partenaires que sont les pompiers, l'autorité communale, les services médicaux, ...

Enfin, cela sous-tend une préparation efficace de la réponse policière en la matière via l'utilisation d'outils informatiques, des technologies à disposition et à venir : Teams (application de partage et de collaboration en équipe), utilisation d'outils cartographiques, participation à la plateforme ICMS (Incident & Crisis Management System) du Centre de crise, ...

Chapitre 4 : Approbation du plan

Pour prise de connaissance de ce qui précède et accord sur le présent projet de plan zonal de sécurité.

Date de la séance :	29/10/2019
Membres du CZS	SIGNATURES
M. Jacques GOBERT Bourgmestre de La Louvière, Président du Conseil zonal de Sécurité	
M. Christian HENRY , Procureur du Roi à Mons	
M. Eddy Maillet , Chef de Corps de la Police locale de La Louvière.	
M. Laurent Coucke , Directeur - Coordinateur	

Chapitre 5 : Plans d'action et projets

Ceux-ci sont en cours d'élaboration.

Liste de distribution

Un exemplaire du présent plan est transmis à :

Direction Générale Sécurité et Prévention du SPF Intérieur

Mr Philip WILLEKENS, Directeur général

Membres et invités du Conseil Zonal de sécurité :

Mr Jacques GOBERT, Bourgmestre

Mr Christian HENRY, Procureur du Roi

Mr Laurent Coucke, Directeur - coordinateur

Mr Eddy Maillet, Chef de Corps

Autorité de tutelle :

Mr Tommy Leclercq, Gouverneur de Province